



Déclaration environnementale 2021-2023 du Bureau fédéral du Plan

EMAS

Mise à jour 2023
(données 2022)



Bureau
fédéral du Plan

Analyses et prévisions économiques

Contributions

Cette publication a été réalisée sous la direction de Patricia Delbaere (dp@plan.be).

Ont contribué: Bruno Hoornaert, Guy Trachez, Bart Van den Cruyce, Guy Vandille et Baudouin Regout.

Ont collaboré: Silvie Daenen, Paul Ernoux, Nathalie Fostier, Patrick Vandenhove et Saskia Weemaes.

Bureau fédéral du Plan
Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles
tél. : +32-2-5077311
e-mail : contact@plan.be
<https://www.plan.be>



Mot du commissaire

Le personnel et la direction du Bureau fédéral du Plan sont sensibles à l'impact de leurs activités sur l'environnement et de nombreuses initiatives ont été mises en place depuis près de 25 ans. Dans la mesure du possible notre institution réduit ses impacts négatifs et multiplie ses impacts positifs sur l'environnement et continuera à le faire dans le futur.

Un système de management environnemental reconnu officiellement et qui fait l'objet d'une vérification externe constitue la meilleure garantie pour améliorer de façon continue notre impact sur l'environnement. Le conseil de direction du Bureau fédéral du Plan a dès lors décidé, dès 2002, de s'inscrire dans le cadre du label entreprise éco-dynamique de la Région de Bruxelles-Capitale et a d'emblée obtenu deux étoiles. Les efforts fournis depuis lors ont ensuite été récompensés par l'obtention d'une troisième étoile en 2008 et confirmée en 2012 et 2015. Début 2019, le Bureau a également obtenu les 3 étoiles pour le Label entreprise éco-dynamique renouvelé. Les trois étoiles ont à nouveau été obtenues en 2022 pour le nouveau site.

Depuis 2006, le Bureau fédéral du Plan intègre également sa stratégie environnementale dans le cadre de l'*Eco-Management and Audit Scheme* (EMAS). Ce système européen de management de l'environnement crée un cadre structurel permettant un suivi concret des objectifs et actions environnementaux proposés à long terme.

Le déménagement du Bureau fédéral du Plan, en février 2020, a offert de nouvelles opportunités d'améliorations environnementales. Ces efforts seront maintenus à l'avenir et optimisés dans la mesure du possible. L'objectif est de maintenir l'enregistrement EMAS ainsi que, dans un deuxième temps, le label entreprise éco-dynamique de la Région de Bruxelles-Capitale dans ce nouveau bâtiment.

Je m'emploierai à garantir le bon fonctionnement des travaux EMAS au sein du Bureau fédéral du Plan et encouragerai mes collaborateurs à contribuer à la sauvegarde de l'environnement.

Baudouin Regout
Commissaire au Plan



Table des matières

Mot du commissaire.....	1
Table des matières.....	1
Politique environnementale 2021-2023 (15 mai 2023).....	1
1. Le Bureau fédéral du Plan	2
1.1. Fiche signalétique du Bureau fédéral du Plan	2
1.2. Organigramme du Bureau fédéral du Plan	4
2. Présentation du système de management environnemental (SME).....	5
2.1. Diagramme illustrant la structure du SME au Bureau fédéral du Plan	5
2.2. Explication des éléments du SME	5
3. Le Bureau fédéral du Plan et ses aspects environnementaux directs significatifs.....	8
3.1. Indicateurs pour le système de management environnemental	8
3.2. Mobilité	10
3.2.1. Principales actions	10
3.2.2. Indicateurs de suivi	11
3.3. Papier	16
3.3.1. Principales actions	16
3.3.2. Indicateurs de suivi	17
3.4. Energie	19
3.4.1. Principales actions	19
3.4.2. Indicateurs de suivi	20
3.5. Eau	24
3.5.1. Principales actions	24
3.5.2. Indicateurs de suivi	25
3.6. Achats	26
3.6.1. Principales actions	26
3.6.2. Indicateurs de suivi	27
3.7. Déchets	28
3.7.1. Principales actions	28
3.7.2. Indicateurs de suivi	29
3.8. Produits d'entretien	31
3.8.1. Principales actions	31

3.8.2. Indicateurs de suivi	32
3.9. Biodiversité	33
3.9.1. Principales actions	33
3.9.2. Indicateurs de suivi	33
3.10. Indicateurs transversaux	33
3.10.1. Emissions de gaz à effet de serre (GES)	34
3.10.2. Emissions polluants de l'air	35
4. Le Bureau fédéral du Plan et ses aspects environnementaux indirects	36
4.1. Parties prenantes	36
4.1.1. Principales actions	36
4.1.2. Indicateurs de suivi	36
4.2. Missions du BFP	36
4.2.1. Principales actions	36
4.2.2. Indicateurs de suivi	37
5. Le Bureau fédéral du Plan et les exigences légales en matière d'environnement.....	38
6. Annexes	39
6.1. Tableau synthétique des résultats du cycle 2007-2009	39
6.2. Tableau synthétique des résultats du cycle 2010-2012	40
6.3. Tableau synthétique des résultats du cycle 2013-2015	40
6.4. Tableau synthétique des résultats du cycle 2016-2017	41
6.5. Tableau synthétique des résultats du cycle 2018-2020	42
6.6. Méthode de calcul des émissions	43
7. Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation	44
Le Bureau fédéral du Plan.....	45
Les publications du Bureau fédéral du Plan.....	45

Politique environnementale 2021-2023 (15 mai 2023)

Le Bureau fédéral du Plan met son expertise scientifique dans les questions économiques, socioéconomiques et environnementales et leur intégration dans une perspective de développement durable à la disposition du gouvernement, du parlement, des partenaires sociaux et des institutions nationales et internationales. Les résultats de ses travaux sont publics et contribuent ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan entend contribuer activement aux efforts pour préserver un environnement viable et sain. Ce faisant, il souhaite aussi mettre l'accent sur le rôle d'exemple à jouer par un organisme public et espère convaincre ses propres collaborateurs mais aussi d'autres services publics, organisations et entreprises à pratiquer une gestion environnementale.

Pour concrétiser cette ambition, le Bureau fédéral du Plan inscrit ses travaux dans deux systèmes de management environnemental. Le Bureau fédéral du Plan possède, depuis 2002, le label 'entreprise écodynamique' de la Région Bruxelles Capitale ('2 étoiles' entre 2002 et 2008 et '3 étoiles' depuis 2008) et depuis 2006, il est également enregistré dans le cadre de l'Eco-Management and Audit Scheme de l'Union européenne. Dans le nouveau bâtiment, ce dernier a été renouvelé dès 2020 alors que le label bruxellois a été obtenu fin 2022 avec trois étoiles.

Le Bureau fédéral du Plan, locataire du bâtiment sis à la Rue Belliard, 14-18, 1000 Bruxelles s'engage à continuer à améliorer (diminuer) son influence positive (négative) sur l'environnement. Il mènera, à cet effet, un dialogue permanent avec le propriétaire du bâtiment ainsi qu'avec ses autres parties prenantes clés.

Afin de concrétiser ces améliorations continues, le Bureau fédéral du Plan se penchera non seulement sur ses prestations environnementales mais tentera aussi d'identifier l'origine de ces impacts sur l'environnement.

Le Bureau fédéral du Plan se penchera plus particulièrement, au cours des trois prochaines années, sur neuf domaines d'action:

- ▶ réduire les nuisances (CO2, autres pollutions, congestion) dues à l'usage des modes de transport motorisés individuels,
- ▶ diminution de la consommation de papier,
- ▶ diminution de la consommation d'énergie,
- ▶ limiter la consommation d'eau,
- ▶ continuer à proposer des alternatives durables pour le matériel de bureau,
- ▶ augmenter le recyclage et réduire la production de déchets,
- ▶ continuer à limiter l'utilisation de produits d'entretien dangereux/irritants et non durable au BFP,
- ▶ privilégier la biodiversité dans le jardin du BFP,
- ▶ avoir une meilleure collaboration avec les parties prenantes internes et externes.

Le Bureau fédéral du Plan s'informerait également de la législation environnementale pertinente adoptée aux niveaux régional, fédéral et européen, l'anticipera et la respectera.

Baudoin Regout
Commissaire



Igor Lebrun,
Responsable de la Direction Générale



Saskia Weermans,
Commissaire adjointe et responsable des Services
Généraux



Jóost Verlinden,
Responsable de la Direction Sectorielle



1. Le Bureau fédéral du Plan

1.1. Fiche signalétique du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public. Il réalise des études et des prévisions sur des questions de politique économique, sociale, environnementale et leur intégration dans une perspective de développement durable.

L'institution emploie moins de 100 personnes. En 2002, le Bureau fédéral du Plan s'est vu décerner par la Région de Bruxelles-Capitale le Label d'entreprise écodynamique (deux étoiles) pour la mise sur pied d'un système interne de gestion environnementale et d'un programme environnemental. En 2005, le label a été renouvelé jusqu'à la fin 2008 compte tenu des efforts réalisés. En 2008, une étoile supplémentaire a été décernée et depuis le BFP a donc trois étoiles pour le label entreprise écodynamique, confirmé en 2012 et 2015. Début 2019, le Bureau a également obtenu les 3 étoiles pour le Label entreprise écodynamique renouvelé.

Par ailleurs, le Conseil de direction du Bureau fédéral du Plan du 20 octobre 2005 a décidé, conformément à la décision du Conseil des ministres du 20 juillet 2005, d'obtenir l'enregistrement EMAS en 2006. Celui-ci a été obtenu début 2007.

Le Bureau fédéral du Plan était situé avenue des Arts, 47-49, 1000 Bruxelles jusqu'au 16 février 2020. Depuis le 17 février 2020, le Bureau fédéral du Plan se situe Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles. L'engagement EMAS du Bureau (en 2020) ainsi que l'engagement vis-à-vis du Label d'entreprise écodynamique (trois étoiles en 2022) ont été renouvelés dans le nouveau bâtiment.

Mme Delbaere a été désignée conseillère EMAS et Mme Weemaes, commissaire adjointe, suit et accompagne le processus au nom de la direction.

L'enregistrement EMAS s'applique au bâtiment occupé par le Bureau fédéral du Plan et à toutes ses missions.

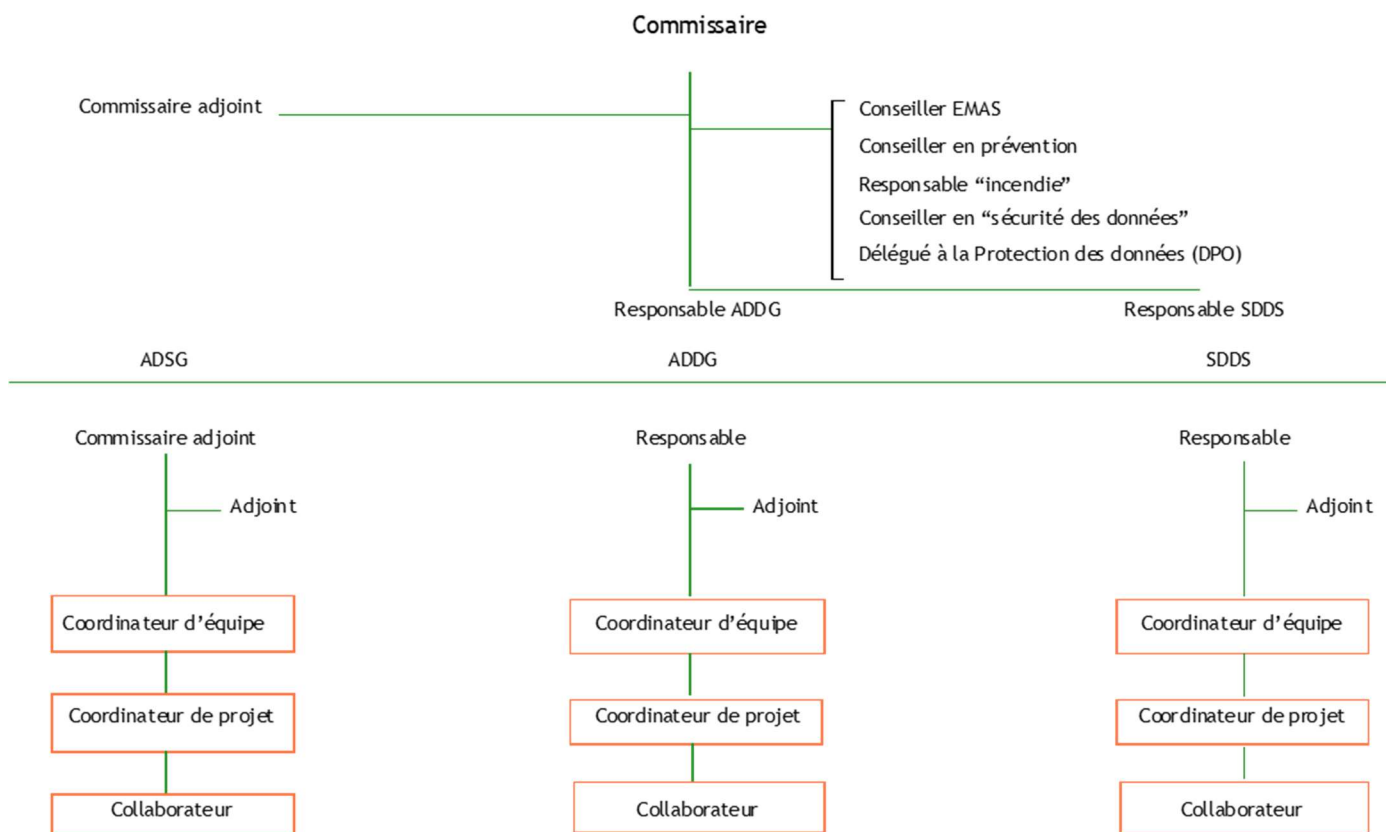
Nom	Bureau fédéral du Plan
Date de création	1994
Forme	Organisme d'intérêt public
Adresse	Rue Belliard, 14-18, 1040 Bruxelles (depuis le 17 février 2020)
Téléphone	02/507.73.11
Site Internet	http://www.plan.be
Code NACE	84.111
Nombre moyen d'employés/an	86 ETP ¹ et 34 ETP ² en 2022
Surface en m ²	8 niveaux de 558 m ² , 1 niveau de 513 m ² et 1 niveau de 432 m ² .
Infrastructure	Locataire du bâtiment
Secteur d'activités	Réalisation d'études scientifiques
Labels déjà obtenus	Enregistrement EMAS REG. NO. BE-BXL-000011 depuis 2007 Label entreprise écodynamique 2 étoiles de 2002 à 2008 et 3 étoiles depuis 2009.
Permis d'environnement	Rue Belliard 14-18, dossier B636/2019, valide jusqu'au 6 juin 2035.

¹ Equivalent temps plein

² Equivalent temps de présence

1.2. Organigramme du Bureau fédéral du Plan

En 1999 un groupe "greening" d'une dizaine de personnes volontaires a été créé. Chaque personne de ce groupe est responsable d'un thème et assure le suivi de ce thème en termes d'indicateurs et d'actions à mettre en place. Ce groupe comprend un coordinateur mobilité, un responsable papier, un responsable énergie, un responsable eau, une responsable achats, une responsable commerce équitable, une responsable déchets et un responsable produits d'entretien. Le responsable des budgets et du maintien du bâtiment ainsi que le représentant de la direction qui soutient le processus viennent compléter ce groupe. La conseillère EMAS est responsable de la gestion du système EMAS et fait également partie du groupe greening.

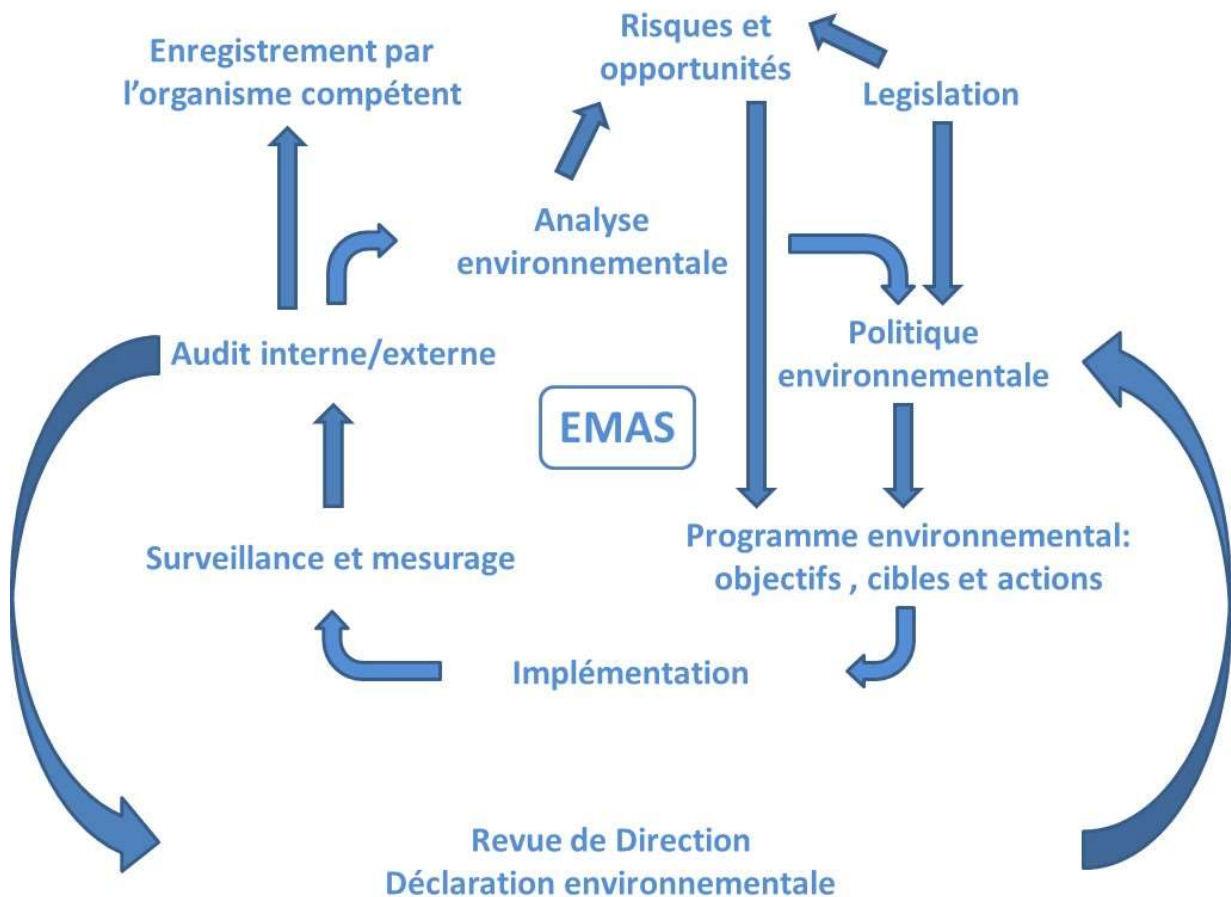


ADSG: Algemene diensten - Services généraux
 ADDG: Algemene directie - Direction générale
 SDDS: Sectorale directie - Direction sectorielle

2. Présentation du système de management environnemental (SME)

2.1. Diagramme illustrant la structure du SME au Bureau fédéral du Plan

Le schéma ci-après reprend les grandes étapes de la démarche EMAS, telles que décrites dans le règlement EMAS. Ensuite elles sont explicitées en tenant compte des spécificités du BFP.



2.2. Explication des éléments du SME

Le système de management environnemental (SME) du Bureau fédéral du Plan permet au personnel de déterminer facilement ses responsabilités et tâches. Le personnel est responsabilisé pour travailler dans des projets d'amélioration des résultats environnementaux. Le système est documenté par un manuel et des procédures.

Les principaux éléments du SME sont les suivants:

Le système de management environnemental (SME) décrit la structure organisationnelle et opérationnelle en termes de planification, procédures et ressources nécessaires. Il permet notamment de réaliser les objectifs environnementaux et d'assurer le respect de la réglementation.

L'analyse environnementale consiste à analyser les problèmes, les impacts et les résultats directs et indirects, en matière d'environnement, de toutes les activités. Elle permet d'identifier les impacts environnementaux significatifs ainsi que les activités à maîtriser sur la base de 6 critères: flux de matières, législation, impact sur l'environnement, pratiques, opinion des travailleurs et influence (réversibilité). Pour chacun de ces critères des points relatifs à l'ampleur de l'impact sur l'environnement sont attribués: impact normal, important ou très important. La somme de ces points permet d'identifier le niveau de priorité sur une échelle de 5 niveaux, dont les 3 paliers les plus élevés identifient les impacts environnementaux significatifs. Les impacts environnementaux de toutes les activités sont également analysés selon une approche de cycle de vie.

Cette analyse environnementale inclut, en outre, la détermination du contexte organisationnel ainsi que le recensement des parties intéressées et de leurs besoins et attentes.

La législation complète l'analyse environnementale en inventoriant l'ensemble des exigences légales et autres applicables au Bureau fédéral du Plan. Ces exigences légales relèvent principalement de la Région Bruxelles-Capitale.

Ces différents aspects de l'analyse environnementale (impacts directs et indirects, contexte, parties intéressées et exigences légales) font ensuite l'objet d'une analyse de **risques et opportunités**.

La politique environnementale formalise l'engagement adopté par l'organisation. Elle est signée par le Commissaire au Plan, est affichée dans le bâtiment et est disponible sur le site internet du Bureau fédéral du Plan.

Le programme environnemental définit les objectifs environnementaux et leurs cibles ainsi que les actions concrètes qui permettent d'atteindre ces objectifs et cibles. Il décrit les mesures prises ou envisagées en termes de moyens humains, techniques et budgétaires. Il fixe également les échéances de mise en œuvre. Ce programme environnemental est entre autres fixé sur la base de l'analyse environnementale et des risques et opportunités identifiés. **Les objectifs environnementaux** sont les objectifs choisis en vue de réduire les impacts environnementaux significatifs et de mieux maîtriser les activités. Ils sont en accord avec la politique environnementale du Bureau fédéral du Plan.

L'implémentation comprend entre autres la mise en place des procédures, la définition des rôles et responsabilités dans le processus, la réalisation des mesures et actions prévues dans le programme.

La surveillance et le mesurage assure un suivi de l'état de la situation à l'aide d'indicateurs de performance environnementale.

L'audit interne est une vérification interne du bon fonctionnement du SME. L'intérêt de cet outil de gestion est de détecter d'éventuels dysfonctionnements et de dégager des opportunités d'amélioration. Les résultats de l'audit sont analysés lors de la revue de direction annuelle. **L'audit externe** permet de faire valider le système et la déclaration par un vérificateur externe accrédité.

La revue de direction est un passage en revue du SME par la direction, afin de s'assurer qu'il est toujours approprié, suffisant et efficace. Pour évaluer les opportunités d'amélioration et le besoin de chan-

gements à apporter au SME, y compris la politique environnementale et les objectifs et actions environnementales, la revue de direction se base sur l'évolution de l'analyse environnementale, du contexte, des besoins et attentes des parties intéressées et sur les risques et opportunités identifiés.

La **déclaration environnementale** constitue l'un des outils de communication externe. Destinée à tout public, elle se veut compréhensible, transparente et complète. Elle est disponible sur le site Internet du Bureau fédéral du Plan ainsi qu'auprès de la conseillère EMAS.

L'**enregistrement** est la dernière étape qui consiste à se faire enregistrer auprès de l'autorité compétente, Bruxelles Environnement.

Les **formations** sont prévues au cas par cas en fonction des besoins des personnes impliquées dans le SME. La **communication interne** fait appel à des outils de type mailing, affiches, coffeebreaks etc.

3. Le Bureau fédéral du Plan et ses aspects environnementaux directs significatifs

3.1. Indicateurs pour le système de management environnemental

Les aspects environnementaux directs significatifs concernent 8 thématiques: la mobilité, la consommation de papier, la consommation d'énergie, la consommation d'eau, les achats, les déchets, les produits d'entretien et la biodiversité. Une section transversale est également spécifiquement consacrée aux émissions de gaz à effets de serre et d'autres polluants. Les aspects environnementaux indirects, relatifs aux parties prenantes et aux missions du BFP sont ensuite abordés.

Chacune de ces thématiques est présentée, dans les pages suivantes, sous la forme d'une fiche présentant la même structure, permettant ainsi de présenter l'information fournie sur chaque thématique de façon systématique. Chaque fiche reprend un encadré présentant les objectifs fixés et est structurée selon deux rubriques:

Principales actions: cette rubrique présente les principales actions menées au cours du cycle précédant le cycle en cours ainsi que les actions réalisées et prévues du cycle en cours. La *Décision (UE) 2019/61 de la Commission du 19 décembre 2018 concernant le document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique au titre du règlement (CE) no 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)* (appelé document de référence sectoriel dans la suite du document) fixe des meilleures pratiques à prendre en compte. Les meilleures pratiques reprises dans le document de référence sectoriel non mises en œuvre ont également été considérées lors de l'élaboration du programme environnemental du BFP fixé pour la période 2021-2023, mais la majorité d'entre elles étaient déjà mises en œuvre ou non applicable.

Indicateurs de suivi: cette rubrique présente les indicateurs permettant d'assurer un suivi des impacts du BFP sur l'environnement. Pour les indicateurs liés au bâtiment (exemples: eau et énergie), cette rubrique reprend les nouveaux indicateurs développés et suivis dans le nouveau bâtiment, situé Rue Belliard 14-18, depuis mars 2020.

Ces indicateurs tiennent également compte du document de référence sectoriel mentionné ci-dessus.

Le Bureau fédéral du Plan assure le suivi du système de management environnemental par le biais d'une série d'indicateurs de performance environnementale présentés dans la deuxième rubrique de ces fiches. Un tableau synthétique confronte les résultats de ces indicateurs avec les objectifs et cibles à atteindre. Outre les indicateurs thématiques, ce tableau reprend également des indicateurs transversaux d'émissions de gaz à effets de serre et autres polluants. Les tableaux correspondants aux cycles 2007-2009, 2010-2012, 2013-2015, 2016-2017³ et 2019-2020 sont repris en annexe alors que le tableau repris ci-

³ Afin de pouvoir répondre aux nouvelles obligations du Règlement EMAS modifié en août 2017, ce cycle a été raccourci à deux ans.

dessous fait le bilan du cycle 2021-2023. Le degré avec lequel les indicateurs vont vers les objectifs est illustré à l'aide de pictogrammes.














	L'indicateur évolue vers l'objectif fixé et celui-ci est / sera probablement atteint. En absence d'objectif, l'indicateur évolue vers un moindre impact environnemental.
	L'indicateur n'évolue pas suffisamment et l'objectif n'est pas / ne sera probablement pas atteint. En absence d'objectif, l'indicateur et l'impact environnemental sont stables.
	L'indicateur évolue dans le sens opposé de l'objectif fixé et celui-ci n'est pas / ne sera probablement pas atteint. En absence d'objectif, l'indicateur évolue vers un impact environnemental plus important.

Tableau 1 Cycle 2021-2023

Thème	Objectif pour 2021-2023	
Mobilité	Déplacements en avion pour le compte du Bureau fédéral du Plan pour la période 2021-2023: des émissions annuelles moyennes en dessous de 14 tonnes CO ₂ /an.	
Papier	Diminuer la consommation de papier annuelle moyenne sur la période 2021-2023 par rapport à la moyenne pour la période 2018-2019: 3 200 feuilles/ETPr.	
Energie	Pas d'objectif quantitatif.	
Eau	<p> limiter la consommation d'eau de la façade verte à moins de 400 m³ par an en moyenne pour la période 2021-2023.</p> <p> limiter la consommation d'eau sanitaire à moins de 4,80 m³ par an par ETPr en moyenne pour la période 2021-2023.</p>	 
Achats	Une part d'achats durables pour le matériel de bureau de 80%. Le caractère durable couvre les aspects environnementaux (recyclé, rechargeable...), économiques (prix, qualité, durée de vie...) et sociaux (dans la limite des données disponibles).	
Déchets	<p>La production annuelle moyenne de déchets (tout venant, PMC et papier) pour la période 2021-2023 sera en dessous de 500 litres/ETPr/an.</p> <p>La part de déchets recyclés (PMC et papier divisé par le total des déchets) restera en moyenne au-dessus de 37 % pour la période 2021-2023.</p>	 
Produits d'entretien	Annuellement, maximum 6 produits d'entretien dangereux.	
Biodiversité	Augmenter la part de plantes indigènes dans le jardin: 100% de plantes indigènes d'ici 2030.	
Parties prenantes	Interagir avec une partie prenante interne et avec une partie prenante externe par an afin d'identifier leurs besoins et attentes.	

3.2. Mobilité

La problématique des modes de déplacement au Bureau fédéral du Plan concerne les déplacements domicile-lieu de travail (journaliers), les déplacements des voitures de service et en Villo!, les déplacements internationaux (train et avion) effectués à l'initiative du Bureau fédéral du Plan, les déplacements internes à la Belgique (en automobile privée) ainsi que les moyens de transport utilisés par les visiteurs et les fournisseurs. Le nouveau bâtiment, Rue Belliard 14-18, étant situé à moins de 200 m de l'ancien bâtiment Avenue des Arts 47-49, nous considérons que la thématique mobilité n'a pas été influencée par le déménagement, étant donné que les infrastructures de mobilité nécessaires (ex. parkings vélos) sont assurées. En revanche, la pandémie de Covid-19 à cause de laquelle, dès la mi-mars 2020 et ce jusqu'à mai 2022, le télétravail était largement de rigueur pour tout le personnel a drastiquement influencé tous les aspects de la mobilité. Depuis mai 2022, l'ampleur du télétravail a structurellement augmenté, par rapport à avant la pandémie, pour atteindre 60% du temps de travail.

Encadré 1 Réduire les nuisances (CO₂, autres pollutions, congestion) dues à l'usage des modes de transport motorisés et favoriser la santé des personnes

Déplacements en avion pour le compte du Bureau fédéral du Plan pour la période 2021-2023: des émissions annuelles moyennes en-dessous de 11 tonnes CO₂/an.

A noter que le **document de référence sectoriel** reprend trois repères d'excellence:

- l'existence d'outils visant à promouvoir des déplacements domicile-travail durables pour les membres du personnel et l'encouragement de leur utilisation,
- un budget carbone est mis en œuvre pour tous les voyages d'affaires,
- des installations de visioconférence sont disponibles pour tous les membres du personnel et leur utilisation est suivie et encouragée.

3.2.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées depuis 2018

Dans le nouveau bâtiment, le parking vélo a une taille suffisante (18 places) et est sécurisé dans un local qui ne s'ouvre qu'avec un badge.

Sensibilisation à la marche (GreenInfo en 2017), sur le covoiturage (GreenInfo en 2018) et sur le plan d'accès ainsi que sur la marche à pied et les trottinettes (Greeninfo en 2019).

En 2020, il y a eu plusieurs actions de communication: un GreenInfo sur la Carte Mobib et son usage sur tous les réseaux; un bilan des moyens de transports possibles a été repris dans le *User Guide BEL14*, élaboré dans le cadre du déménagement; une information sur la prime vélo étendue aux vélos électriques a été envoyée.

En 2021 des informations sur la mobilité ont été intégrées dans le GreenInfo *Le Greening à l'ère du Corona*. Un Greeninfo pour les nouveaux cyclistes a également été préparé pour envoi à la fin du télétravail obligatoire. Le GreenInfo *Retour au bureau* contient également quelques astuces pour la mobilité. Le

thème de la mobilité a également été mis en lumière lors des deux lunch seminars *sur la gestion environnementale au bureau*?

En 2022, un premier GreenInfo a été publié sur le covoiturage et un deuxième sur l'éco-conduite en ce compris un focus sur la boîte à idées. Sur ce dernier sujet des informations plus détaillées ont également été fournies aux deux chauffeurs du bureau.

Mise à disposition d'un abonnement "Villo!" et rappel annuel de son existence.

Élaboration d'un *Plan d'urgence du BFP en cas de pic de pollution hivernale et d'autres situations exceptionnelles impactant la mobilité* conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux plans de déplacements d'entreprises du 1/06/2017. Annonce à tout le personnel des nouvelles modalités avec affichage des nouvelles normes de Pic de pollution à chaque étage. Rappel des modalités du Plan en octobre de chaque année. Un mail est également envoyé à tous les membres du personnel lors des pics de pollution ou autres situations exceptionnelles.

Commande d'une version actualisée de la fiche d'accessibilité auprès de la STIB fin 2019.

Transformation du parking en plein air du nouveau bâtiment en jardin pour le personnel.

Installation d'une place de parking pour les personnes à mobilité réduite.

Enquête de satisfaction des cyclistes sur le nouveau parking vélo et l'accessibilité générale du nouveau bâtiment. Mise à disposition du parking vélos, aussi aux visiteurs.

Disponibilité d'une place de parking pour les voitures en covoiturage.

Analyser les déplacements professionnels en véhicule pour voir dans quelle mesure ils sont optimisés.

Fiche d'accessibilité pour les (nouveaux) livreurs.

Réalisation de l'enquête de mobilité trisannuelle et un GreenInfo ainsi qu'un Coffeebreak présentant les résultats.

b. Principales actions prévues pour 2023

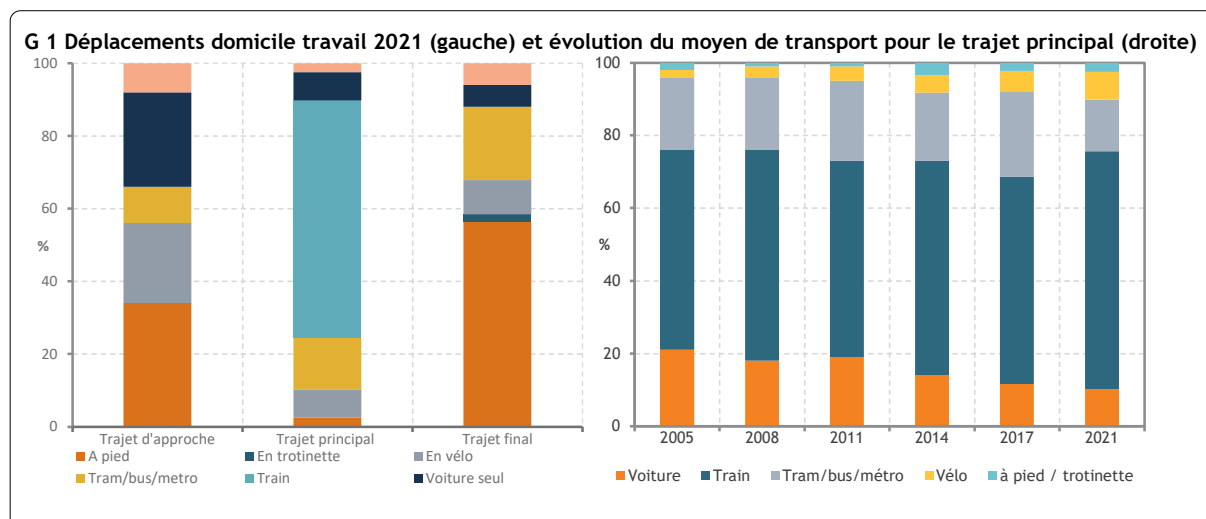
Actions annuelles: rappel de l'existence d'une carte Villo! à l'accueil en avril et septembre; rappel des modalités du plan Pic de pollution en octobre.

3.2.2. Indicateurs de suivi

a. Déplacements domicile - travail

L'enquête prévue en 2020 a été postposée à 2021 puisque les conditions de déplacements étaient tout à fait non représentatives en 2020 dans le cadre de la pandémie. Au moment où l'enquête a été organisée (octobre 2021), la situation n'était pas encore revenu à la normale, mais le travail sur site avait repris à une fréquence de minimum 1 jour par semaine.

L'enquête sur les déplacements de 2021 montre que, pour leur trajet principal, 65,4 % des membres du personnel du BFP utilisent le train (parmi les 97 personnes qui ont répondu à l'enquête). Depuis l'enquête précédente (2017), il y a une augmentation de 8,4 points de pourcentage (pp) des usagers du train, de 0,2 pp des personnes venant à pied ou en trottinette et de 1,9 pp des cyclistes. Par contre, on observe une diminution de 1,4 pp des automobilistes et de 9,1 pp des usagers des métro, tram et bus.



La comparaison entre les données du BFP et des institutions comparables (géographiquement ou institutionnellement) montre les bons résultats du BFP en matière de mobilité (voir tableau ci-dessous). A noter que les données ne sont pas encore disponibles pour publier une telle comparaison avec les résultats de 2021.

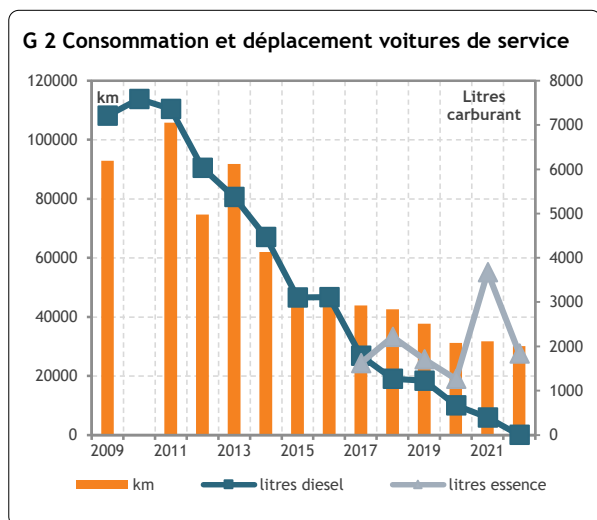
Tableau 2 Comparaison des modes de déplacement en 2017, pourcentages

	BFP	Entreprise situées en Région Bruxelles-Capitale	Administrations fédérales et régionales en Belgique
Train	57	30,2	Transports publics: 25
Métro, tram, bus	23,3	19,6	
Auto et moto	11,6	38,9	54
Vélo	5,8	7,2	Modes actifs: 20
A pied	2,3	4,1	

Source: SPF mobilité (2019), Enquête fédérale sur les des déplacements domicile - travail 2021-2022 (consulté le 31/3/2023).

A noter que le document de référence sectoriel reprend comme repère d'excellence l'existence d'outils visant à promouvoir des déplacements domicile-travail durables pour les membres du personnel ainsi que l'encouragement de leur utilisation. L'utilisation des transports en commun est totalement remboursé, il existe une prime pour l'utilisation du vélo et ces informations sont fournies dans la farde d'accueil pour les nouveaux membres de personnels et rappelées dans des GreenInfos ponctuels. Ce repère d'excellence est donc atteint.

b. Voitures de service



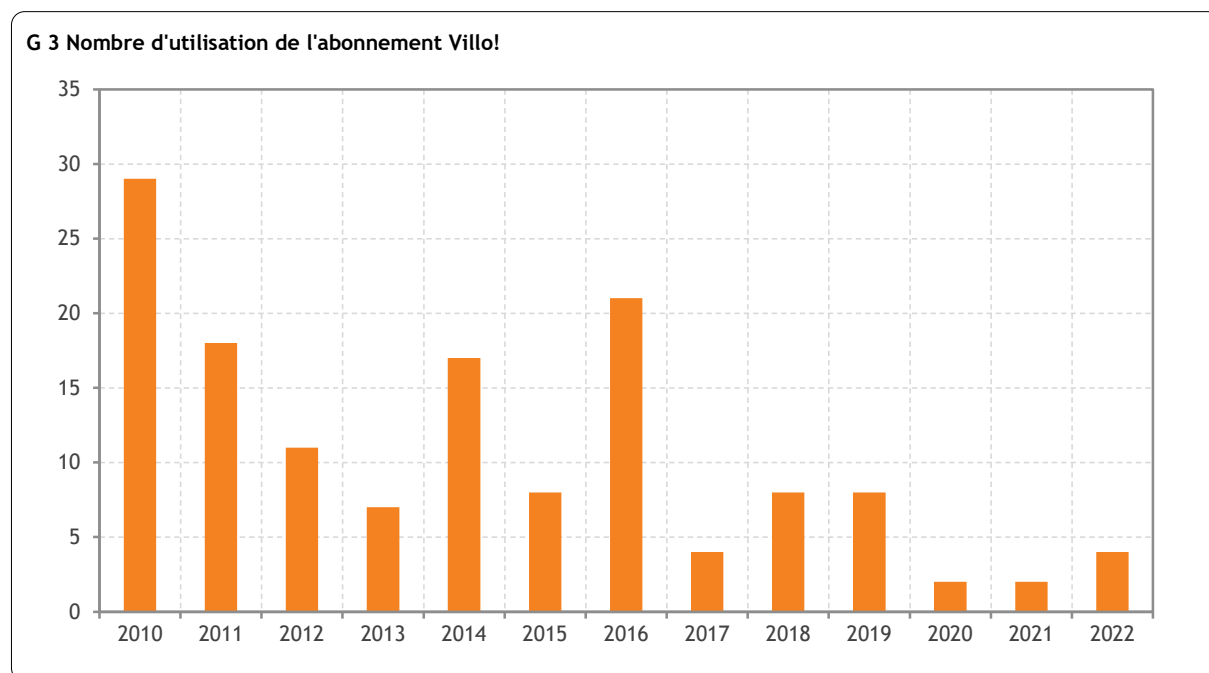
Il y a deux voitures de service au BFP: une voiture de 2014 avec un écoscore de 60 (diesel) jusqu'à la fin juillet 2021, remplacée par une voiture de 2021 avec un écoscore de 69 (essence) et une voiture de 2017 avec un écoscore de 66 (essence). En 2021 il y a donc, sur 24 mois-voitures, 7 mois diesel et 17 mois essence. À titre de comparaison, l'écoscore moyen du parc automobile belge était de 67,5 en 2016 (un écoscore plus élevé signale une voiture moins polluante).

Depuis 2009, les kilométrages⁴ et les consommations sont suivis. En 2022, la consommation pour les

deux voitures s'est élevée en moyenne à 6,1 l / 100 km.

c. Utilisation du Villo!

Le nombre d'utilisation de cet abonnement varie fort d'une année à l'autre. L'augmentation de 2016 pourrait être due à une réticence à utiliser les transports en commun après les attentats du 22 mars. En 2017, l'abonnement n'a plus été utilisé que 4 fois. Il est à remarquer aussi que la station Trône, la plus proche, a été supprimée et que les stations suivantes sont assez éloignées, ce qui rend l'utilisation du Villo! moins attrayante. De 2020 à 2022, trois années marquées par la pandémie de Covid-19 et le télétravail, l'abonnement Villo! a été utilisé deux fois en 2020 et 2021 ainsi que quatre fois en 2022.

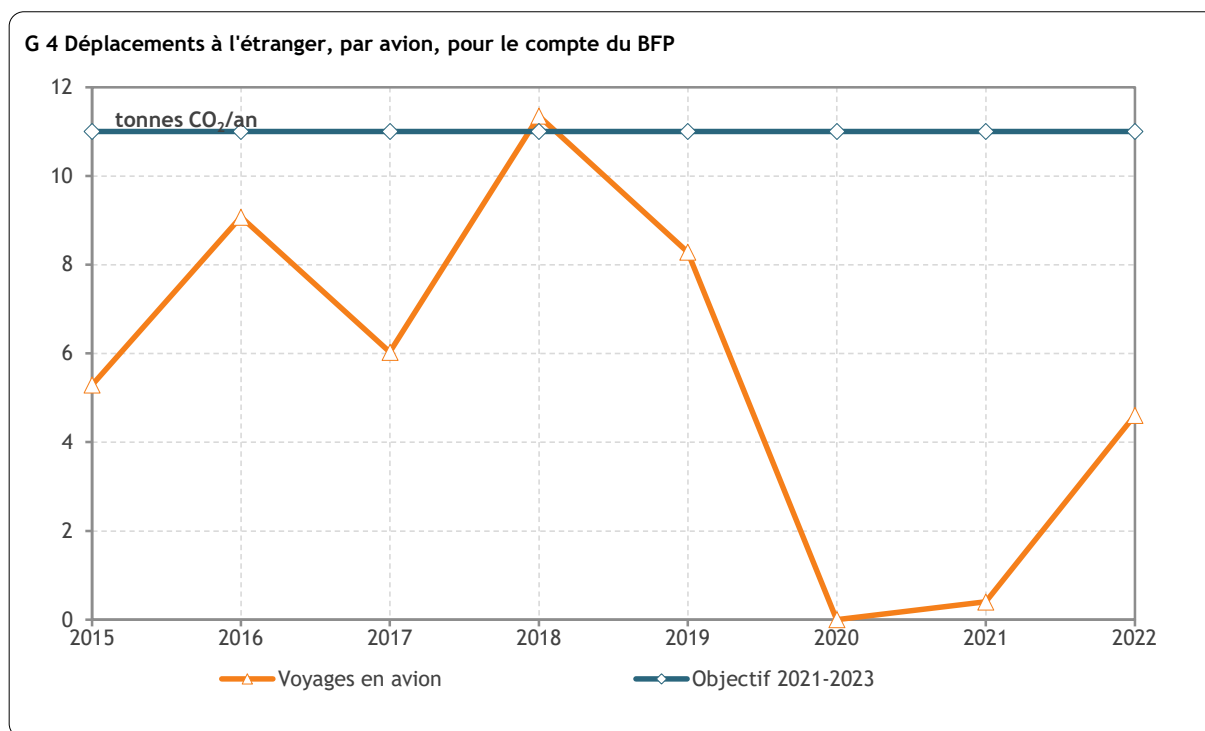


⁴ Non disponibles pour 2010 (changement de voiture, kilométrage final non enregistré).

d. Déplacements à l'étranger pour le compte du BFP

Les déplacements en avion pour le compte du BFP présentent des fluctuations annuelles qui dépendent fortement du nombre de voyages intercontinentaux (2 en 2015, 2 en 2016, 1 en 2017, 3 en 2018, zéro en 2019, 2020 et 2021, et 1 en 2022).

En 2022, seuls cinq voyages à l'étranger ont eu lieu en avion et sept en train. L'objectif est, dès lors, largement atteint.



À noter que le document de référence sectoriel reprend comme repère d'excellence la mise en œuvre d'un budget carbone pour tous les voyages d'affaires. Afin d'atteindre de repère d'excellence l'indicateur, anciennement suivi en km/ETP, a été remplacé par un indicateur en tonnes de CO₂/an.

Un deuxième repère d'excellence en la matière est la possibilité d'organiser des visioconférences pour tous les membres du personnel avec un encouragement et un suivi de leur utilisation. Suite à la crise sanitaire de la Covid-19, tous les membres du personnel utilise Teams (plateforme collaborative de visioconférence et messagerie instantanée) pour les appels téléphoniques et les réunions. Plusieurs salles de réunion ont également été équipées spécifiquement pour l'organisation de visioconférences. Un suivi de l'utilisation n'a néanmoins pas été mis en place. Ce repère est donc partiellement atteint.

e. Déplacements professionnels en auto en Belgique

Le nombre et le kilométrage des déplacements faits en auto en Belgique pour le compte du BFP sont suivis sur la base des données de la comptabilité. Le nombre de voyages ne peut pas être suivi du fait qu'il n'est pas toujours noté (une note de frais est en fait un seul enregistrement dans la comptabilité, mais peut dans certains cas concerner plusieurs voyages). Les déplacements professionnels en auto en Belgique ont doublé entre 2013 et 2019, même s'il y a eu une diminution en 2016 et 2017. Ceux de 2020

sont nettement inférieurs, même s'il y a eu des déplacements liés au déménagement et en 2021 et 2022 il n'y a pas eu de tels déplacements.

Tableau 3 Déplacements professionnels en auto en Belgique

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de km	1465,15	1326,26	2873,57	2575,74	2424,95	2729,76	3045	693,26	0	0
km/ETP	16,53	15,26	33,33	28,64	25,70	29,54	33,50	7,79	0	0

f. Mode de déplacement des visiteurs

Une farde dans laquelle les visiteurs sont invités à inscrire leur nom et celui de la personne qu'ils viennent rencontrer a été déposée à l'accueil en avril 2012. Le mode de transport utilisé pour atteindre le bâtiment y est aussi demandé. En 2013, un petit mot expliquant le sens de notre démarche a été inséré et le taux de réponse est passé de 23% en 2012 à 49% en 2014 (l'addition de cette explication ayant eu lieu au cours de l'année 2013, elle n'entre pas dans la comparaison). En 2022, 76% des 70 visiteurs ont indiqué leur mode de déplacement. Parmi les 53 visiteurs qui ont répondu, 30,2% sont venus en train, 30,2% à pied, 20,7% avec la STIB, 9,4% en vélo, 7,5% en voiture et 1,8% en moto. Il est actuellement impossible de tirer des conclusions fondées quant à l'évolution des chiffres, mais la prééminence des transports publics et des modes actifs (entre 80 et 90 % des visiteurs selon les années) est claire et reflète sans doute la bonne localisation du BFP par rapport aux gares et stations de métro et arrêts de bus.

Tableau 4 Moyens de transport utilisés par les visiteurs, en pourcentage

	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2021 ⁵	2022
Train	45	13,3	17,9	28,4	16,7	24,0	26,8	16,3	30,2
STIB	25	46,6	41,0	43,3	46,4	33,2	33,3	32,5	20,8
A pied	6	13,3	15,3	9,4	18,1	17,6	19,0	22,4	30,2
Vélo	1	0,9	3,7	6,9	3,8	6,9	5,2	9,4	9,4
Taxi	0	0,3	0	0	0	0	0	0	0
Voiture	20	25,1	22,1	10,5	15,0	16,8	15,4	19,4	7,5
Moto	0	0,6	0	1,4	0	1,5	0,3	0	1,9

g. Moyens de transport et fréquence des livraisons

Les nombres de livraisons sont estimés sur la base de la fréquence des livraisons récurrentes et des bons de commande pour les livraisons ponctuelles. Le nombre de livraisons est en augmentation sur les trois premières années d'observation puis se stabilise. La nouvelle livraison hebdomadaire de fruits frais bio et de saison étant responsable de la différence observée. Celle-ci se fait à vélo en 2019. Le nombre total est divisé par 220 pour avoir une estimation du nombre total de livraisons par jour. Suite à la pandémie, le Bureau a été (partiellement) fermé de la mi-mars 2020 jusqu'au mois d'avril 2022. Cet indicateur n'a dès lors pas été suivi en 2020 et est non représentatif en 2021 et 2022.

Il est à noter que les trajets des camions de déménagement (14 et 15/02/2020) n'ont pas été comptabilisés car ils constituent un seul événement.

⁵ Suite à la pandémie, le Bureau a été fermé presque toute l'année 2020 et cet indicateur n'a dès lors pas été calculé.

Tableau 5 Estimation des modes de transport des livraisons

	2016	2017	2018	2019	2021 ⁶	2022
Camion	34	86	26	25	25	70
Camionnette	65	72	181	124	11	84
A pied	12	20	20	20	0	0
En vélo				50	0	0
Total	111	178	227	219	36	154
Total par jour	0,5	0,8	1,0	1,0	0,16	0,7

3.3. Papier

3.3.1. Principales actions

Etant uniquement liée aux missions, nous considérons que la thématique papier n'a pas été influencée par le déménagement, mais bien par la pandémie.

Encadré 2 Diminuer la consommation de papier

Diminuer la consommation de papier annuelle moyenne sur la période 2021-2023 par rapport à la moyenne pour la période 2018-2019: de 4 500 à 3 200 feuilles/ETPr.

A noter que le **document de référence sectoriel** reprend 15 feuilles par ETP par jour comme repère d'excellence.

a. Principales actions réalisées depuis 2018

Suppression des notes internes en papier et des pages de garde à l'impression, informatisation des feuilles de congés etc. Ce processus a débuté fin des années 2000 et correspond à une bonne pratique du document de référence sectoriel.

Implémentation de papier labellisé FSC mixed sources et ECOLABEL UE.

Les publications des documents externes diminuent progressivement pour favoriser la version digitale, passant de plus de 20.000 exemplaires papier par an en 2004 à moins de 250 exemplaires papier en 2020. A partir de 2021 il n'y a plus d'impression des publications.

Des actions de sensibilisation sur la manière d'imprimer intelligemment en mettant l'accent sur les possibilités d'éditions dans les documents pdf.

Action de sensibilisation: en octobre 2018, nous avons communiqué, via un affichage dans l'espace d'entrée, le total d'impressions par ETPr par an. Nous avons posé la question aux employés de savoir si ce nombre était perçu comme trop élevé ou comme relativement bas. Le vote a récolté une majorité d'avis positifs, et a permis de conscientiser l'ensemble des employés à leur consommation moyenne de papier. A la suite de cela, un panneau a été mis à disposition pour récolter des propositions concrètes et des bonnes pratiques afin de réduire la consommation de papier. Un greeninfo a été envoyé qui reprenait l'ensemble des bonnes pratiques identifiées.

⁶ Suite à la pandémie, le Bureau a été fermé presque toute l'année 2020 et cet indicateur n'a dès lors pas été calculé.

Action de sensibilisation dans le cadre du déménagement: un greeninfo a été envoyé sur la quantité de papier trié et évacué en préparation du déménagement (20 tonnes). Il comprenait également des bonnes pratiques en vue de réduire la quantité d'impressions à l'avenir (utilisation des notes sur pdf, fonction secure printing etc.).

Mise à disposition des bacs à brouillon à proximité des imprimantes.

Une évaluation de la consommation de papier durant l'ère Covid a été faite. Une enquête auprès du personnel a été organisée au travers d'un court questionnaire. Un GreenInfo sur les bonnes pratiques en matière d'impression a été publié. Le thème du papier a également été mis en lumière lors des deux lunch seminars *sur la gestion environnementale au bureau?*

En 2022 les possibilités de réduire le grammage du papier de 80g/m² à 75g/m² ont été analysées à l'aide d'une phase de test pour vérifier la qualité du papier afin d'éviter les bourrages et/ou des dépôts de résidus de papier dans les imprimantes. Cette phase test a été concluante et le BFP passera dès lors au papier 75g/m².

b. Principales actions prévues pour 2023

Distribuer au personnel, au moins une fois par an, une liste de bonnes pratiques en matière d'impression responsable.

Action boîte à idées pour le papier. Décision et mise en place des mesures identifiées sur la base des idées issues de la boîte à idées.

3.3.2. Indicateurs de suivi

Le graphique 5 (à gauche) indique le nombre total de feuilles imprimées (axe de gauche), ainsi que le nombre de feuilles imprimées par ETPr (axe de droite), pour la période 2015-2022. A partir du 1^{er} janvier 2015 une nouvelle série de données pour la **consommation de papier** a été démarrée en reprenant les statistiques d'impressions chaque fin d'année de manière directe sur les imprimantes, ce qui a permis de fixer un nouvel objectif en la matière pour les périodes 2016-2017, 2018-2020 et 2021-2023. Avec 3 467 feuilles/ETPr en 2018 et 2 908 feuilles/ETPr en 2019, l'objectif de la période 2018-2020 (moins de 4 500 feuilles) est largement atteint pour les deux années. Le nombre total d'impressions a diminué de 39 % entre 2017 et 2019, ce qui correspond à une diminution par ETPr de 33 %.

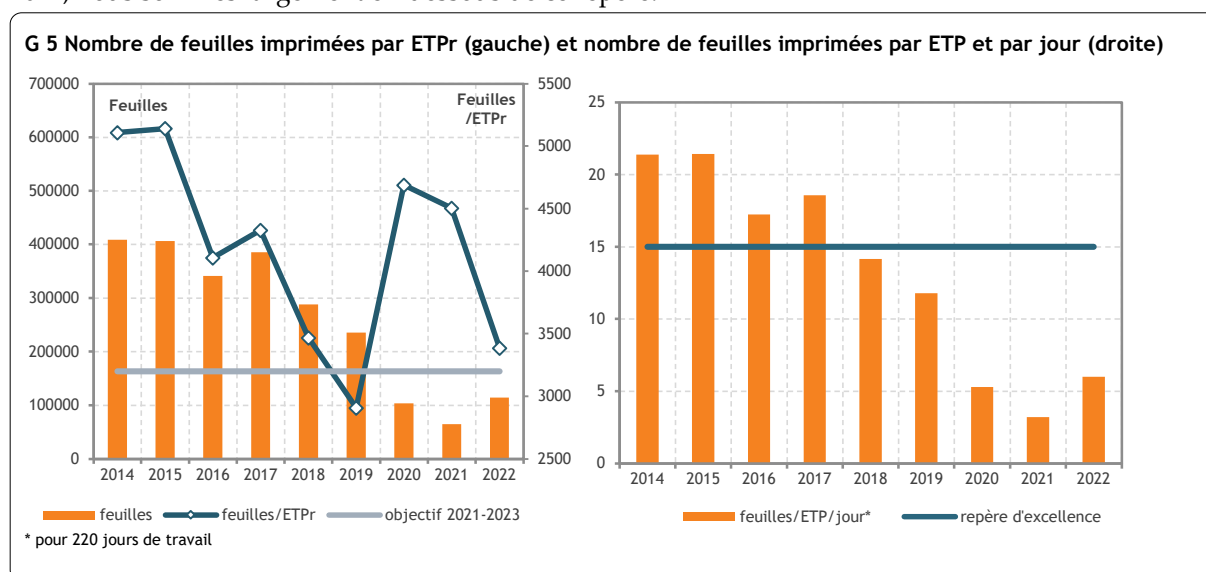
Au cours de l'année (atypique) de 2020 suite à la crise du Covid, le nombre de feuilles imprimées par ETPr a de nouveau atteint un niveau au-dessus de l'objectif avec 4 689 feuilles/ETPr, malgré l'énorme baisse du nombre total de feuilles imprimées. Cela s'explique par le télétravail massif en 2020; les ETPr sont tombés à pas moins de 22 en 2020. Lorsque des collègues venaient au Bureau à titre exceptionnel ils en profitaient pour imprimer des documents supplémentaires, en prévision de leur travail à domicile.

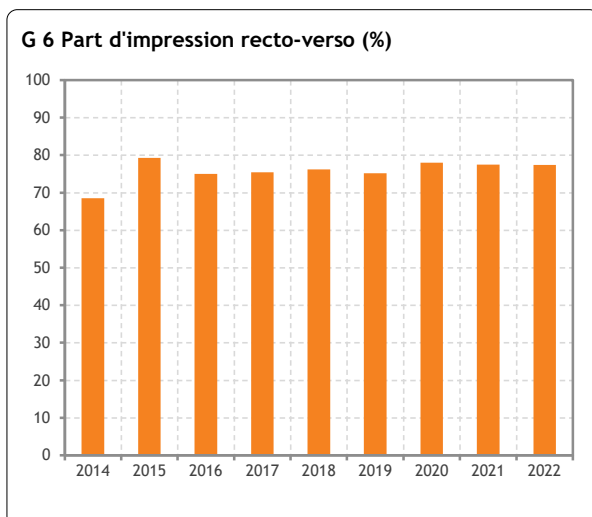
Cette dernière tendance s'est poursuivie en 2021 avec comme conséquence que le nouvel objectif de 3 200 feuilles/ETPr comme moyenne pour la période 2021-2023 n'était pas (encore) atteint. Malgré la forte diminution du nombre total de feuilles imprimées (à 64 863 feuilles en 2021), l'objectif n'a pas été

atteint en raison de la chute drastique du nombre d'ETPr qui atteint à peine 14,4 en 2021. Le nombre de feuilles par ETPr pour 2021 était donc de 4 504. En 2022, Le nombre total de feuilles imprimées a atteint 114.029 en 2022, ce qui est nettement supérieur aux années 2020 et 2021, mais nettement inférieur à l'époque pré-covid. Parallèlement, le nombre de ETPr a de nouveau augmenté lentement en 2022, pour atteindre 33,7. Il en résulte 3.385 feuilles/ETPr pour 2022, soit un peu plus que l'objectif actuel de 3.200 feuilles/ETPr.

En octobre 2021 l'ère de la Covid-19 a été évaluée en termes de consommation de papier à l'aide d'une courte enquête. Les résultats de l'enquête ont montré que deux tiers des personnes interrogées ont déclaré avoir moins imprimé pendant la pandémie de Covid. Lorsqu'on a demandé aux collègues s'ils remettaient l'impression à plus tard (jusqu'à ce qu'ils soient au bureau), un quart des répondants a répondu qu'ils imprimaient leurs documents à la maison, un tiers qu'ils remettaient l'impression à plus tard jusqu'à un passage au bureau et 43% qu'ils combinaient les deux options (impression à la maison et au bureau). En outre, l'enquête a montré que nombreux sont ceux qui souhaitent conserver à l'avenir leur nouvelle habitude de lire les documents sous forme numérique (au lieu de les imprimer). L'utilisation d'un grand écran externe est un outil utile à cet égard. Un grand écran a été proposé par le BFP aux télétravailleurs.

Par ailleurs, le document de référence sectoriel reprend 15 feuilles par ETP par jour comme repère d'excellence (voir graphique 5, à droite). Avec 14,2 feuilles en 2018, 11,8 feuilles en 2019, 5,3 feuilles en 2020 (année atypique), 3,2 feuilles en 2021 (également une année atypique) et 6 feuilles par ETP par jour en 2022, nous sommes largement en-dessous de ce repère.





Le graphique 7 montre l'évolution de la part des **impressions recto-verso** depuis 2014. La part des impressions recto-verso est calculée comme le rapport entre le nombre de feuilles imprimées en recto-verso et le nombre total de feuilles imprimées. Depuis 2016, la part des impressions recto-verso est restée relativement stable, oscillant autour de 75%, pour ensuite augmenter pour atteindre une part de 78 % en 2020. En 2021 et 2022 la part d'impressions recto-verso se stabilise autour des 77,5%.

3.4. Energie

Le thème énergie étant totalement en lien avec le bâtiment, celui-ci a été fortement influencé par le déménagement ainsi que par la pandémie.

Encadré 3 Stabiliser la consommation d'énergie (basse tension, haute tension et mazout)

Pas d'objectif quantitatif (explications au point 3.4.2).

En attendant nous utilisons comme objectif le repère d'excellence pour la rénovation d'un bâtiment existant **du document de référence sectoriel**: 100 kWh/m²/an de consommation énergétique totale.

3.4.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées depuis 2018

Les actions mentionnées et liées au bâtiment ont toutes été réalisées dans le nouveau bâtiment.

Eclairage led dans tout le bâtiment.

Installation de pompes à chaleur.

Suivi de la rénovation du nouveau bâtiment.

Electricité 100% verte.

Virtualisation de certains serveurs.

GreenInfos, le cas échéant en collaboration avec FeelGood: réglage de la climatisation et du chauffage, usage de la bureautique, de l'éclairage et des escaliers, Click & clean: l'impact de la pollution numérique n'est pas virtuel, Greeninfo utilisation rationnelle de l'énergie dans les bureaux...

En 2021 des informations sur l'énergie ont été intégrées dans le GreenInfo *Le Greening à l'ère du Corona*. Le GreenInfo *Retour au bureau* contient également quelques astuces pour l'énergie. Le thème de l'énergie a également été mis en lumière lors des deux lunch seminars *sur la gestion environnementale au bureau?*

Installation des protections solaires à l'intérieur du bâtiment du côté de la façade avant.

Actions dans le cadre du label entreprise écodynamique: inventaire des actions déjà réalisées (par exemple, pompes à chaleur en cascade) et identification des actions possibles à mener et mise en œuvre. Suite à ce dernier point un compteur a été installé dans la salle des serveurs.

Le développement de comptes énergétiques détaillés. En outre, des relevés de compteurs ont été effectués matin et soir lors d'une campagne de comptage au début du mois de septembre 2022 et ce sur une période de 15 jours. Les résultats ont également été communiqués.

Il y a également eu une communication sur l'usage de l'airco en 2022 et un GreenInfo sur l'utilisation de l'énergie au bureau, en ce compris un focus sur la boîte à idées, début 2023.

b. Principales actions prévues pour 2023

Décision et mise en place des mesures identifiées sur la base des idées issues de la boîte à idées.

3.4.2. Indicateurs de suivi

En 2020, nous avons emménagé dans le bâtiment rénové de la rue Belliard 14-18 à 1040 Bruxelles et il n'est pas possible de comparer, par exemple, la consommation par mètre carré ou par ETPr dans l'ancien bâtiment de l'avenue des Arts. Premièrement, les bâtiments sont complètement différents. Non seulement le système complet de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) du nouveau bâtiment fonctionne à l'électricité et la température des bureaux peut être contrôlée individuellement, mais la taille des bureaux est différente et il y a beaucoup plus de salles de réunion. Deuxièmement, le bâtiment a à peine été utilisé dans son occupation normale depuis le déménagement à la mi-février 2020 et ce suite à la pandémie de Covid-19.

Il n'est pas non plus possible de faire la comparaison avec la consommation des occupants précédents du bâtiment actuel. L'installation CVC existante a été remplacée et l'intérieur du bâtiment a été décapé, avant que le BFP ne s'y installe. Avant la signature du bail, le propriétaire devait faire établir un certificat énergétique. Ce certificat estime la consommation future du bâtiment à 970 MWh par an. Cependant, cette estimation est basée sur les installations et non sur une consommation historique et ne peut donc pas être utilisée comme référence pour la consommation future.

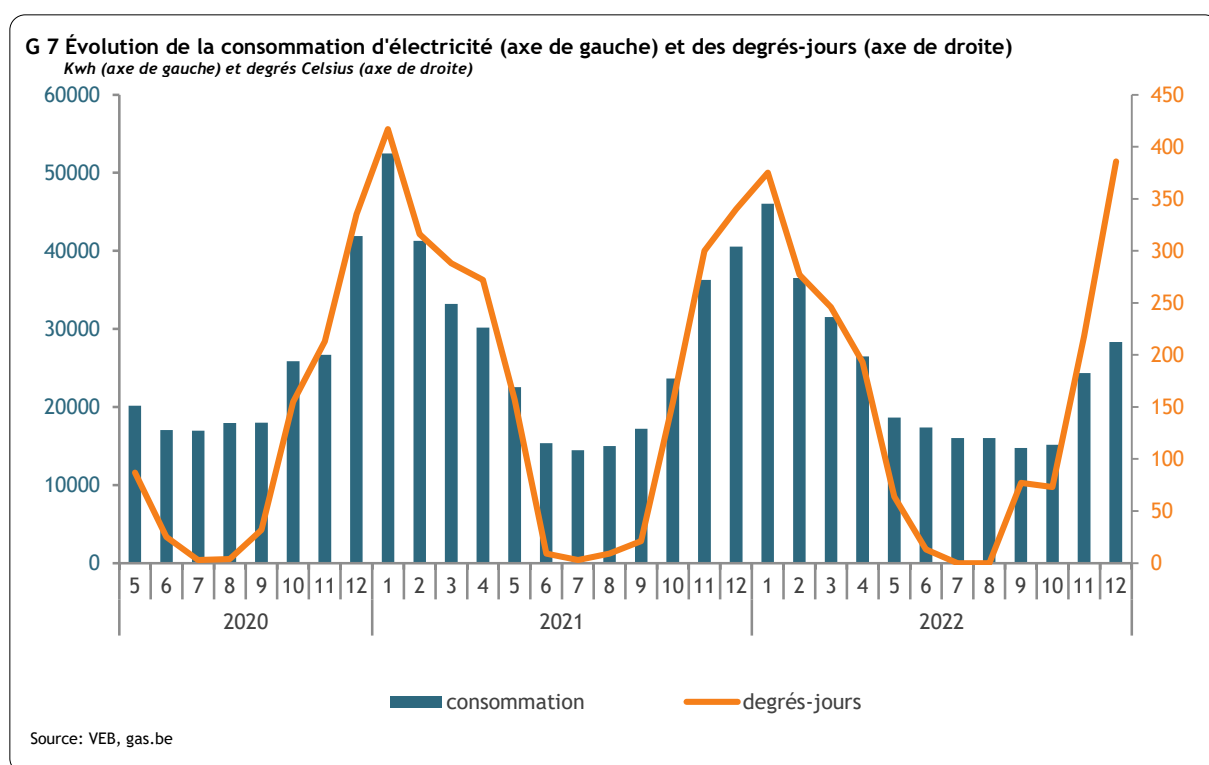
En 2022, le BFP a consommé 291 MWh, ce qui est une baisse par rapport à l'année précédente (342 MWh). Pourtant, il y avait 34,4 équivalents temps plein de présence (ETPr) en 2022, ce qui est plus du double de l'occupation moyenne de 2021: 14,4 ETP⁷. La baisse de la consommation d'énergie par ETPr est donc encore plus spectaculaire: de 23,8 MWh/ ETPr en 2021 à 8,5 MWh/ ETPr en 2022.

⁷ À titre de comparaison, en 2019, nous avons encore enregistré 81 ETPr.

Notre bâtiment comporte huit étages de 558 m², un de 513 m² et un de 432 m², représentant ensemble 5409 m². Cela représente 53,8 kWh par m² en 2022 contre 63,2 kWh par m² en 2021. Au cours de ces deux années la consommation était bien en-dessous de la référence d'excellence pour la rénovation (maximum 100kWh/m²).

Le graphique 7 compare l'évolution de la consommation d'électricité depuis mai 2020 avec l'évolution des degrés-jours. Ces derniers sont une mesure des besoins en chauffage. Pendant les mois d'été, ils sont pratiquement nuls.

La consommation électrique atteint clairement des sommets pendant les mois d'hiver. Durant ces mois, la consommation est deux à trois fois plus élevée que durant les mois d'été. Il y a un découplage entre l'évolution des degrés-jours et celle de la consommation électrique à la fin de la série temporelle. La plupart des économies en électricité ont été réalisées après la campagne de relevés de septembre 2022.

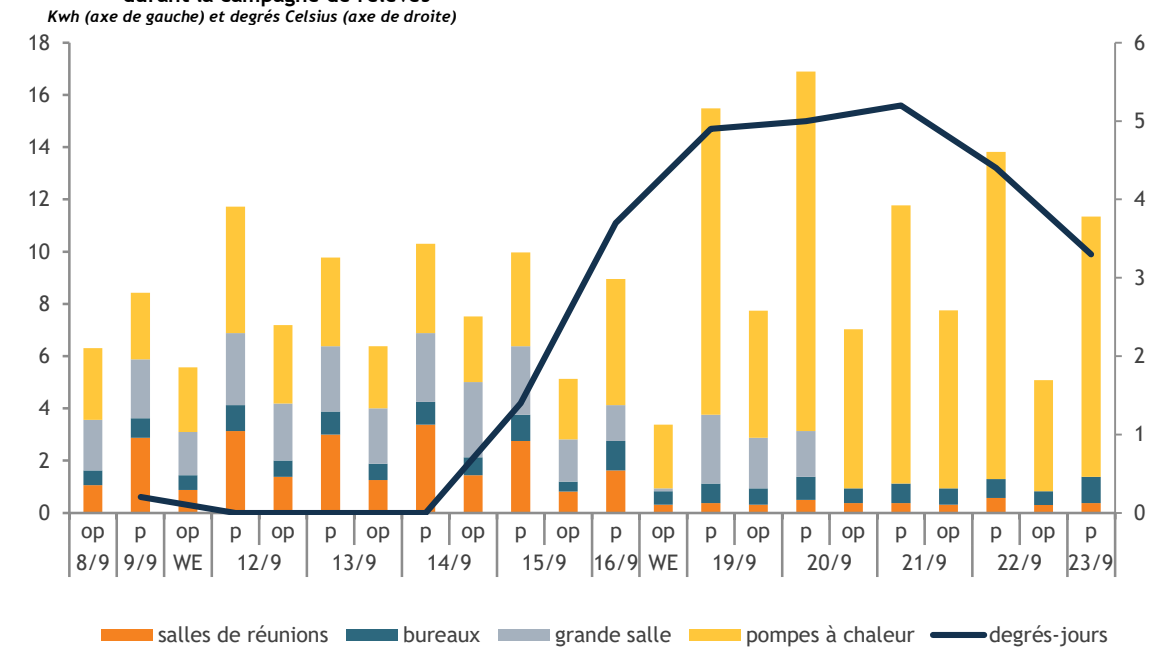


a. La campagne de relevés

Durant une période de 15 jours, nous avons relevé les compteurs le matin et le soir. Notre tournée passe par cinq compteurs: trois compteurs pour les groupes d'air, un compteur pour le local des serveurs et un dernier pour les pompes à chaleur réversibles. Ces groupes assurent l'apport d'air frais dans (i) les salles de réunion, (ii) les bureaux et (iii) la grande salle de réunion du premier étage. Il y a aussi le compteur général qui communique notre consommation électrique au fournisseur tous les quarts d'heure.

Le graphique 8 expose la consommation horaire moyenne d'électricité des postes énergétiques connus. Le graphique inclut aussi les degrés-jours.

G 8 Évolution de la consommation électrique horaire moyenne (axe de gauche) et des degrés-jours (axe de droite) durant la campagne de relevés



Note: P = pendant les heures de présence au bureau; OP = en dehors des heures de bureau.
 Source: relevés de compteurs, gas.be

Le compteur dans la salle des serveurs n'étant pas toujours accessible, nous n'avons pas repris sa consommation dans le graphique par souci de lisibilité. La consommation horaire des serveurs est relativement constante dans le temps et représente près de 2 kWh.

Les relevés effectués la première semaine nous apprennent d'emblée que la consommation liée à la ventilation de la grande salle de réunion est constante, la nuit comme le jour. En revanche, la consommation des salles de réunion et des bureaux diminue la nuit. On a aussi remarqué que la consommation liée à la ventilation des salles de réunion est plus élevée que celle liée à la ventilation des bureaux.

Au cours de la deuxième semaine de la campagne, les températures ont baissé et les collaborateurs ont chauffé leur bureau. Par conséquent, la consommation électrique des pompes à chaleur a doublé en une semaine. Par ailleurs, leur consommation durant les heures creuses est loin d'être négligeable.

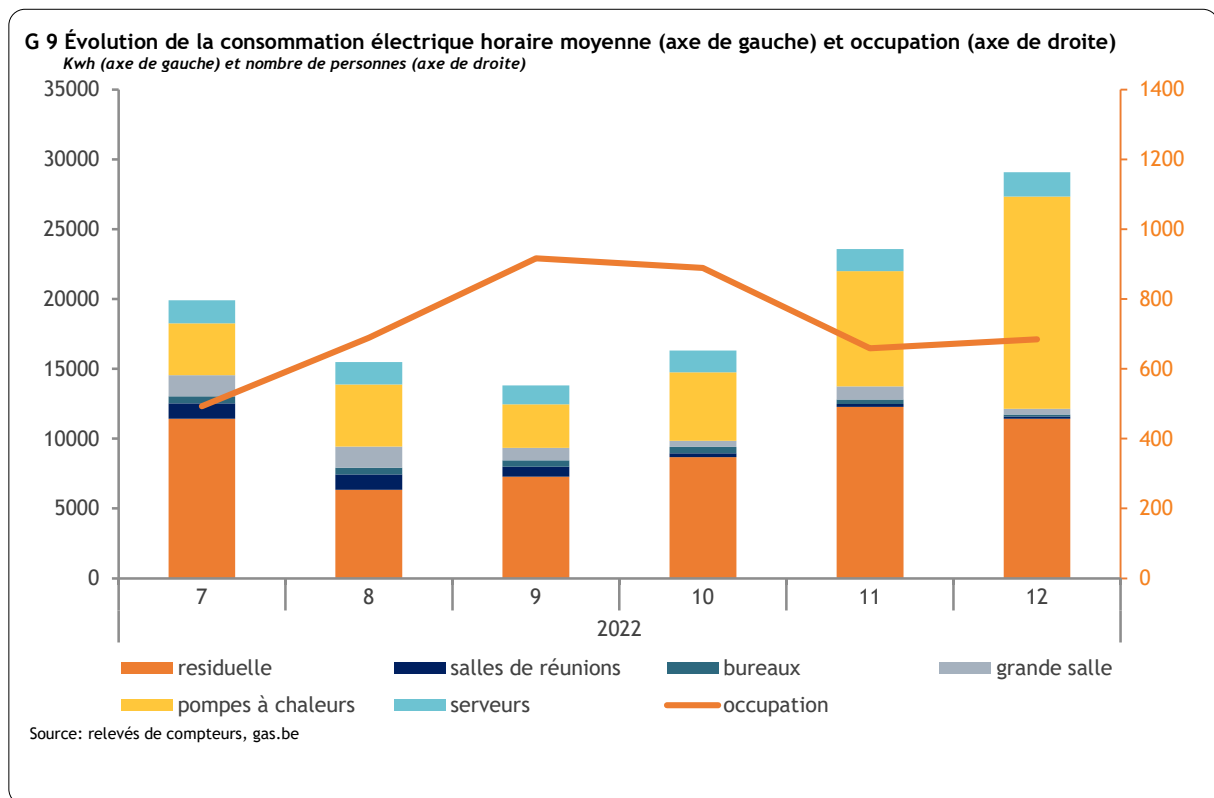
Durant cette dernière semaine, nous avons également décidé de dorénavant activer et désactiver manuellement la ventilation de la grande salle de réunion. Nous avons réduit de moitié le débit de ventilation des salles de réunion, qui était initialement le double de celui des bureaux.

b. Comptabilité énergétique

Dans la comptabilité énergétique de notre bâtiment, nous estimons la consommation des principaux postes énergétiques. Nous la comparons ensuite avec la consommation totale d'électricité. L'écart entre les deux représente toutes les autres consommations d'électricité, que nous appelons la consommation résiduelle. Il s'agit de la consommation pour les ascenseurs, la cafétéria, le refroidissement de la salle

des serveurs, l'éclairage et les ordinateurs. Cela va donc au-delà de la consommation non-technique d'énergie sur laquelle nous pouvons jouer en tant qu'utilisateurs individuels.

Le graphique 9 présente l'évolution de la consommation des principaux postes ainsi que l'évolution de la consommation résiduelle, laquelle n'est pas négligeable. La consommation résiduelle ne dépend pas uniquement de l'occupation du bâtiment, mais aussi d'un certain nombre de facteurs météorologiques, comme le nombre d'heures d'ensoleillement.



Il ressort clairement du graphique que les pompes à chaleur représentent le gros de la consommation durant les mois les plus froids. Depuis les adaptations réalisées suite à notre campagne de relevés, la consommation d'énergie liée à la ventilation est négligeable.

c. Conclusions

Suite à la crise du Covid-19, l'année 2022 ne s'est pas avérée représentative. A titre d'illustration, le taux d'occupation cumulé en janvier 2022 était de 355 personnes, contre 988 en janvier 2023. L'année 2022 a néanmoins vu le développement de la comptabilité énergétique et l'organisation d'une campagne de mesure pour comprendre la consommation des principaux postes énergétiques. Sur cette base, la régulation des groupes de ventilation a été ajustée. Cela a permis de réaliser de belles économies d'énergie en 2022. Nous proposons dès lors d'utiliser 2023 comme référence et de fixer sur cette base un objectif quantitatif début 2024.

La comptabilité énergétique a montré que la part des postes énergétiques "techniques" dans la consommation résiduelle reste importante. Il est donc difficile d'utiliser cette consommation comme indicateur de la consommation non-technique. Nous n'allons dès lors pas faire cette distinction.

3.5. Eau

Le thème eau étant totalement en lien avec le bâtiment, celui-ci a été fortement influencé par le déménagement ainsi que par la pandémie.

La consommation d'eau dans le nouveau bâtiment se compose de deux parties: la consommation d'eau par la façade verte et la consommation d'eau sanitaire (toilettes, cuisine, cafétéria). Il n'y a pas de compteur séparé pour la consommation d'eau sanitaire. Cette consommation est calculée comme la différence entre la consommation totale d'eau et la consommation de la façade verte.

Encadré 4 Limiter la consommation d'eau

Limiter la consommation d'eau de la façade verte à moins de 400 m³ par an en moyenne pour la période 2021-2023.

Limiter la consommation d'eau sanitaire à moins de 4,80 m³ par an par ETPr en moyenne pour la période 2021-2023.

A noter que le **document de référence sectoriel** reprend 6,4 m³/ETP/an de consommation totale d'eau comme repère d'excellence pour des bâtiments de bureaux.

3.5.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées depuis 2018

Les actions mentionnées et liées au bâtiment ont toutes été réalisées dans le nouveau bâtiment.

Affiches dans les toilettes.

Remplacement des toilettes en faveur de toilettes à double chasse d'eau.

Echanges avec Ecoworks pour arrêter la consommation excessive d'eau au niveau de la façade verte.

Installation d'un compteur d'eau spécifique pour la façade verte.

Actions de sensibilisation.

Le GreenInfo *Retour au bureau* contient quelques astuces pour l'eau. Le thème de l'eau a également été mis en lumière lors des deux lunch seminars *sur la gestion environnementale au bureau?*

b. Principales actions prévues pour 2023

GreenInfos.

Étudier la possibilité de récupérer et de réutiliser l'eau qui s'écoule de la façade verte.

Action boîte à idées pour l'eau. Décision et mise en place des mesures identifiées sur la base des idées issues de la boîte à idées.

3.5.2. Indicateurs de suivi

a. Consommation totale d'eau

La consommation totale d'eau au cours des 10 mois que nous avons passés dans le nouveau bâtiment en 2020 a atteint 2 136 m³. En 2021, celle-ci a été diminuée par deux pour atteindre 1061 m³. Tenant compte du faible taux d'occupation du bâtiment dans le contexte de la crise de la Covid, c'est encore toujours une consommation très élevée. La consommation d'eau totale par ETPr est de 74 m³. Cette énorme consommation d'eau peut s'expliquer en partie par des fuites dans les urinoirs des toilettes pour hommes. Ce problème a été résolu depuis, mais la consommation d'eau reste élevée. En 2022, la consommation est remontée à 1465 m³. Cependant, le taux d'occupation était beaucoup plus élevé qu'en 2021. La consommation totale d'eau par ETPr a dès lors diminué pour atteindre 43 m³.

Le document de référence sectoriel reprend 6,4 m³/ETP/an de consommation totale d'eau comme repère d'excellence pour des bâtiments de bureaux. Mais cela ne prévoit, bien évidemment, pas l'existence d'une façade verte et est donc difficile à utiliser comme point de référence dans le contexte du bâtiment du BFP.

b. Consommation d'eau de la façade verte

Depuis mai 2022, la consommation d'eau de la façade verte est suivie par un compteur séparé situé sur la canalisation vers celle-ci. Avant cela la consommation d'eau de la façade était suivie numériquement par Ecoworks. De mars à novembre 2020, la façade verte a consommé 371 m³ selon ce suivi digital. Seuls 231 m³ auraient été consommés en 2021. Au regard de la consommation totale d'eau, ceci est probablement une sous-estimation. Cela se reflète également dans la consommation mesurée depuis mai 2022. Sur cette base, la consommation pour la période janvier-mai 2022 a été estimée et à partir de juin, elle est mesurée. Pour l'ensemble de l'année 2022, la consommation pour la façade verte ainsi calculée s'élève à 1 157 m³, ce qui représente près du triple de l'objectif fixé, sur la base du suivi digitale.

Ecoworks avait également promis l'installation d'une pompe pour le réservoir d'eau de pluie du sous-sol, afin que l'eau de pluie puisse être utilisée pour alimenter une partie de la consommation d'eau de la façade végétale. Cependant, ce réservoir d'eau s'avère être réservé aux pompiers. Dans le cadre de la sécurité incendie, il doit être rempli à tout moment afin de pouvoir être utilisé en cas d'incendie.

c. Consommation d'eau sanitaire

L'objectif de consommation d'eau sanitaire du bâtiment précédent a été maintenu. Après la rénovation des toilettes au cours de l'été 2020, il devait être possible de viser le même niveau de consommation que dans l'immeuble du 47-49 avenue des Arts, à savoir une moyenne inférieure à 4,80 m³ par ETPr et par an.

Cet objectif n'a pas du tout été atteint. L'installation d'un compteur d'eau séparé pour la façade verte a montré que les données pour 2021 ne sont pas correctes. Pour 2022, la consommation d'eau sanitaire était de 309 m³, soit 9,2 m³ par ETPr, près du double de la consommation dans le bâtiment de l'Avenue des Arts 47-49.

3.6. Achats

3.6.1. Principales actions

Etant lié au fonctionnement interne du bureau, nous considérons que la thématique achats a influencé le déménagement (moins d'achats en 2019 afin de devoir moins déménager et achats uniques en 2020 lors de l'arrivée dans le nouveau bâtiment).

Encadré 5 Augmenter la part de marché des produits durables

Une part d'achats durables pour le matériel de bureau de 80%. Le caractère durable couvre les aspects environnementaux (recyclé, rechargeable...), économiques (prix, qualité, durée de vie...) et sociaux (dans la limite des données disponibles).

A noter que le **document de référence sectoriel** vise comme repère d'excellence que tout le papier de bureau utilisé soit recyclé ou labellisé selon un label du type ISO-type I (ex. ecolabel UE).

a. Principales actions réalisées depuis 2018

Gamme permanente de produits "Fair trade" disponibles à la cafétéria ainsi qu'une machine à café Oxfam qui propose du café et du chocolat au lait équitables.

Annuellement un petit-déjeuner "Fair Trade" et un repas "Fair Trade" (lors de la *semaine Fair trade*).

Une procédure d'achat a été élaborée en 2010 afin de respecter la circulaire "achats durables". Celle-ci a été revue en 2014 pour tenir compte de la nouvelle circulaire *Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre des marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales*. Lors des achats des critères de durabilité sont pris en compte (recyclé, labels officiels tels que 'Der Blaue Engel', Nordic Swan, FSC & PEFC etc.). Au fur et à mesure les achats sont devenus moins variés permettant une meilleure prise en compte des critères de développement durable. Ceci correspond à une bonne pratique du document de référence sectoriel.

Il y a également un remplacement progressif des lampes standards et halogènes par des lampes économiques, des écrans CRT par des écrans LCD, des PC de type "desktop" par des PC de type "laptop" moins énergivores.

Achat des agendas et calendriers uniquement sur commande, avec une réserve restreinte pour de nouveaux membres du personnel.

Achat de fruits biologiques, saisonniers et, le cas échéant, issus du commerce équitable.

GreenInfo boîte à idées pour les achats. Cette action n'a pas permis d'identifier des mesures à mettre en oeuvre.

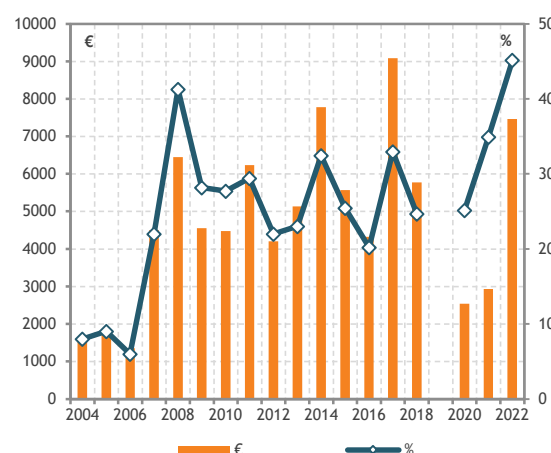
Le thème des achats a également été mis en lumière lors des deux lunch seminars *sur la gestion environnementale au bureau?*

b. Principales actions prévues pour 2023

Achats avec une meilleure prise en compte des critères de développement durable.

3.6.2. Indicateurs de suivi

G 10 Part des produits issus du commerce équitable dans le budget total de la cafétéria

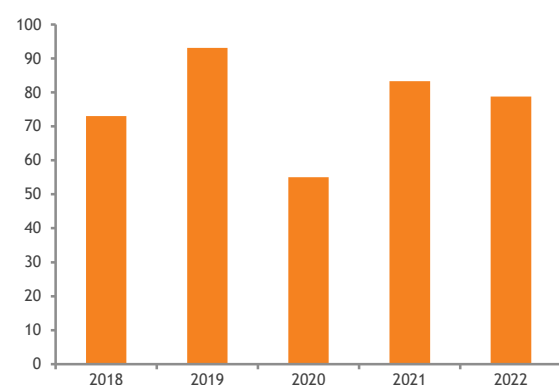


La part des produits issus du **commerce équitable** dans le budget total de la cafétéria a fortement augmenté en 2007 (de 6% à 22%) suite à l'introduction du café issu du commerce équitable. Après un achat exceptionnel de vin en 2008 la part de marché de ces produits fluctue en moyenne autour des 26% avec des chutes (20% en 2016) et des pics (32% en 2014). En 2017 la part des produits issus du commerce équitable est remonté à 33 %, objectif qui avait été fixé pour la période 2013-2015, mais en 2018 elle rediminue pour atteindre 24 %. Avec 34% en 2021 et 45% en 2022 ce pourcentage est en nette augmentation. Ceci est probablement partiellement lié à la diminution du budget total suite au

passage à une fontaine à eau en 2020.

Depuis 2008, la part des achats de **matériel de bureau** respectueux de l'environnement est calculée en pourcentage de budget dépensé dans des produits respectueux de l'environnement dans le budget total. Le matériel de bureau comprend le petit matériel de papeterie ainsi que le papier mais pas le matériel informatique, au vu de son budget important par rapport aux autres achats. Il faut néanmoins noter que ces achats de matériel informatique, réalisés via la centrale d'achats fédérale, peuvent être tous considérés comme durables dans la mesure où toutes les infrastructures numériques achetées possèdent un label *Energy Star*.

G 11 Part des produits "durables" dans le nombre total (droite) des achats de matériel de bureau



Au cours des premières années (à partir de 2008) le papier représentait plus ou moins la moitié de ces achats de matériel de bureau, mais le nombre d'impressions ayant fortement diminué, cette part ne représente plus qu'un quart à un cinquième des achats de matériel de bureau au cours des dernières années. Or c'est un budget 100% vert. La diminution de la consommation de papier diminuant conformément à l'objectif papier cela a un impact sur l'évolution de la part durable dans le budget total du matériel de bureau acheté, qui ne fait que diminuer au cours de ces dernières années parallèlement à la diminution de la consommation de papier.

Pour le prochain cycle, nous avons dès lors décidé de garder l'objectif mais en suivant les achats en part de produits verts dans le nombre total de produits. En 2018 et 2019, cette part atteint respectivement

73% et 93%. Par contre, suite au déménagement et une série d'achats ponctuels qui y sont liés ce pourcentage retombe à 55 % en 2020. En 2021, cette part augmentera à nouveau pour atteindre 83 %. L'objectif aura donc été atteint en 2021. Avec 79% cet objectif n'est tout juste pas atteint en 2022.

Par ailleurs le document de référence sectoriel vise comme repère d'excellence que tout le papier de bureau utilisé soit recyclé ou labellisé selon un label du type ISO-type I (ex. écolabel UE). Tout le papier acheté étant porteur du label FSC mixed sources et de l'écolabel européen ce repère d'excellence est atteint.

3.7. Déchets

Etant uniquement lié au fonctionnement interne du bureau, nous considérons que la thématique déchets a été peu influencée par le déménagement de février 2020 et pas par la pandémie.

Encadré 6 Augmentation du recyclage des déchets & diminution de la production de déchets

La production annuelle moyenne de déchets (tout venant, PMC, papier et organiques) pour la période 2021-2023 sera en dessous de 500 litres/ETPr/an.

La part de déchets recyclés (PMC, papier et organique divisé par le total des déchets) restera en moyenne au-dessus de 37 % pour la période 2021-2023.

Repères d'excellence du document de référence sectoriel:

- aucun déchet produit dans les immeubles de bureaux n'est mis en décharge,
- la production totale de déchets dans les immeubles de bureaux est inférieure à 200 kg/employé en équivalent temps plein/an.

3.7.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées depuis 2018

Communications autour du tri sélectif avec une action de sensibilisation spécifique sur le tri des déchets réalisée en 2019 en prévision du déménagement.

Un rappel sur le tri des déchets a également été repris dans le *User Guide BEL14*, élaboré dans le cadre du déménagement.

En 2020, dans le nouveau bâtiment un système de fontaine à eau a été installée, de même qu'un système pour faire de l'eau pétillante et chaque membre du personnel a reçu une gourde d'eau. Il n'est dès lors plus possible d'acheter des bouteilles d'eau au Bureau. Ceci correspond à une bonne pratique du document de référence sectoriel.

En 2021 des informations sur les déchets ont été intégrées dans le GreenInfo *Le Greening à l'ère du Corona* et dans le GreenInfo *Retour au bureau*. Le thème des déchets a également été mis en lumière lors des deux lunch seminars *sur la gestion environnementale au bureau?*

En 2022 plusieurs nouvelles mesures ont été prises pour mieux mettre en évidence les poubelles de tri: nouveaux pictogrammes à la cafétéria, ajout de poubelles PMC dans les "copy corners" et affiches y rappelant les règles de tri. Un GreenInfo a annoncé ces mesures au regard des résultats observés et mis le focus sur la boîte à idées dans le cadre des déchets.

Des communications ont également été faites à la suite d'erreurs de tri répétées ainsi que dans l'optique de favoriser la réutilisation des boîtes d'emballages que nous recevons lors de livraisons.

b. Principales actions prévues pour 2023

Campagne d'information sur le tri obligatoire des déchets organiques.

3.7.2. Indicateurs de suivi

Il existe 12 filières de déchets au sein du BFP, dont 6 filières sont mesurées. Les PMC, les déchets tout venants et les piles (bebat) entrent dans les systèmes classiques de récolte des déchets, de même que les encombrants qui sont repris à la demande. A noter que les bouchons en plastique sont récupérés séparément au profit du Centre Belge pour Chiens-Guides. Le verre consigné et les cartouches d'encre sont récoltés pour réutilisation alors que le papier, le verre non consigné et les lampes sont récoltés pour recyclage. Le matériel informatique est réutilisé ou recyclé au cas par cas. Les détecteurs de fumées sont traités de manière adéquate. Par ailleurs, une récolte des bouchons de liège (principalement d'origine privée) est organisée. Dans la mesure où il s'agit d'un déchet privé, aucun suivi en termes de quantité n'a été mis en place en la matière. A partir de 2018, les déchets verts sont également triés.

Un suivi quantitatif a été mis en place pour les principales filières pour lesquelles il existe des leviers d'action: le papier, la poubelle restante, les PMC et le verre consigné et non consigné ainsi que les déchets organiques (à partir de 2019).

Tableau 6 Production de déchets (litres/ETPr)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Papier	67,8	57,0	77,7	*	90,9	93,7	26,7
Poubelle restante	432,8	357,8	339,3	349,6,	305,5	554,2	409,5
PMC	90,4	148,8	134,9	123,5	90,9	90,3	115,7
Verre consigné	15,5	14,1	**	**	0	20	28,5
Verre non consigné	7,2	10,1	5,8	4,4	2,7	8,3	0
Déchets organiques	***	***	***	26,5	0	83	35,6

* Au vu du déménagement, l'année 2019 n'est pas représentative en termes de déchets papier.

** Problème dans le suivi des données.

*** Le tri des déchets organiques a commencé au cours de l'année 2018.

Malgré que l'année 2020 soit marquée par la crise de la Covid-19, cela affecte peu les indicateurs sur les déchets. Ceux-ci sont, en effet, exprimés en équivalent de temps de présence dans le bâtiment et tiennent donc compte du télétravail généralisé. Par contre, au vu de la faible part de personnes présentes dans les locaux, les déchets organiques n'ont pas été récoltés séparément au cours de cette année.

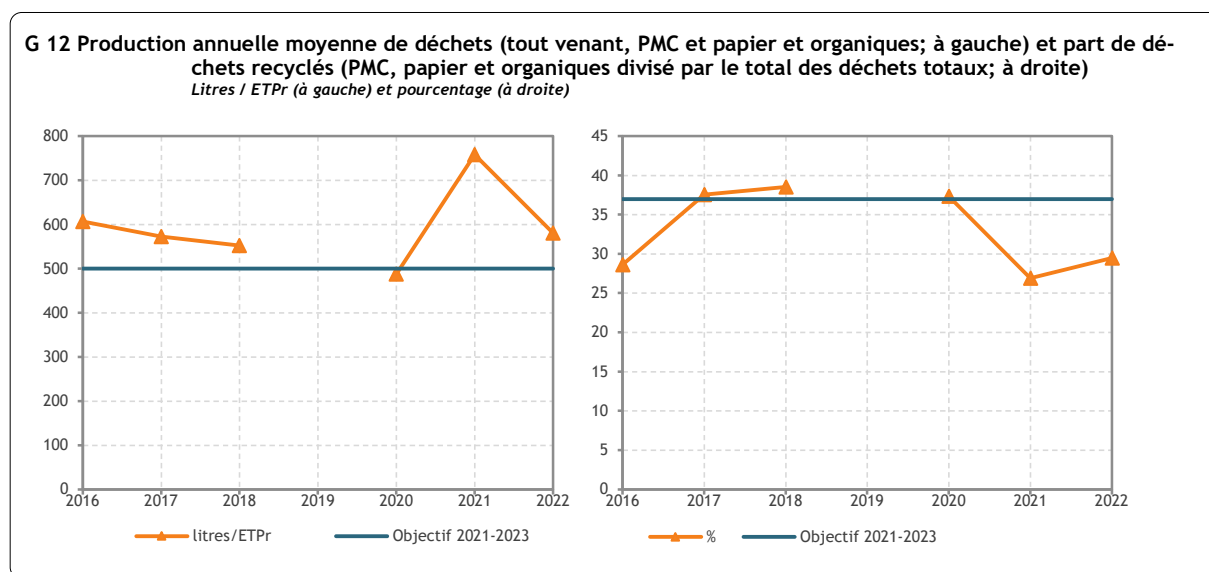
La quantité totale de déchets (tout venant, papier, PMC et déchets organiques) diminue au fil du temps, allant de 606 litres/ETPr en 2016 à 580,4 en 2022. En 2022, ceci correspond à 409,5 litres/ETPr de déchets

tout venant, 26,7 litres/ETPr de papier, 115,7 litres/ETPr de PMC et 35,6 litres/ETPr de déchets organiques.

En 2021, la quantité de déchets résiduels a augmenté suite à l'utilisation de papier pour le séchage des mains dans le cadre de la Covid-19. C'était est une consommation imprévue, liée à la pandémie qui a disparue au printemps 2022. Ceci est d'ailleurs déjà visible au travers d'une nette diminution de ces déchets entre 2021 et 2022. L'augmentation observée en 2021 est également causée par le fait que de nombreuses manifestations ont eu lieu rue Belliard, or le nettoyage des trottoirs n'est pas assuré par la Ville de Bruxelles.

Parallèlement, la part de déchets recyclés (PMC, papier et organiques divisé par le total des déchets tout-venant, PMC, papier et organiques) augmente légèrement, passant de 28,6% en 2016 à 29,4% en 2022.

Les changements de comportement dans le cadre de la pandémie de Covid-19 ont un impact négatif sur les indicateurs étant donné que ceux-ci s'éloignent de leurs objectifs en 2021. Le retour à la normale depuis le printemps 2022 permet aux indicateurs de se rapprocher des objectifs définis sans pour autant les atteindre.



A noter que le document de référence sectoriel vise deux repères d'excellence en la matière.

1. Aucun déchet produit dans les immeubles de bureaux n'est mis en décharge. Ce repère est atteint dans la mesure où les déchets tout-venant de Bruxelles sont incinérés avec une récupération d'énergie.
2. La production totale de déchets dans les immeubles de bureaux est inférieure à 200 kg/ETP/an. Nous n'avons pas les données en poids (kg), mais en volume (litres). Sur la base de l'outil de conversion de Valipac⁸, nous atteignons très largement cet objectif en prenant en compte les déchets tout-venant, les PMC et le papier (les déchets organiques ne sont pas repris car il n'y a pas d'estimation de poids de ceux-ci dans l'outil de conversion utilisé). Nous sommes, en effet, descendus de 41,7 kg/ETP/an

⁸ <https://jetriedansmonentreprise.be/organiser-le-tri/cartographiez-votre-production-de-dechets/>

en 2016 à 35,2 kg/ETP/an en 2018. Au vu du déménagement, l'année 2019 n'est pas représentative. En termes de déchets papier. En 2020 et 2021 le télétravail a été la norme suite à la Covid-19 ce qui implique une très importante diminution de la production de déchets par ETP/an: 9kg en moyenne (pour 85% de télétravail en moyenne). Ensuite le télétravail a diminué même s'il est structurellement installé de manière plus importante qu'avant la pandémie: 60% de télétravail en 2022. Cette année-là, la production de déchets par ETP/an augmente dès lors à 16,1kg, ce qui reste très largement en-dessous des niveaux observés avant la pandémie.

3.8. Produits d'entretien

Etant uniquement lié au fonctionnement interne du bureau, nous considérons que la thématique produits d'entretien n'a pas été influencée par le déménagement en 2020, mais bien par la nécessité de prévenir de la pandémie. L'objectif quant au nombre de produits dangereux utilisés a dû être revu à la hausse au vu de l'obligation d'inclure le gel hydroalcoolique dans les produits disponibles au Bureau.

Encadré 7 Diminuer l'impact des produits d'entretien sur l'environnement

Annuellement, maximum 6 produits d'entretien dangereux (l'objectif est passé à un maximum de 6 produits suite à l'introduction du gel hydroalcoolique dans le contexte de la pandémie de Covid-19).

3.8.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées depuis 2018

Collaboration avec le sous-traitant et passage à Bioorg. Cette méthode combine une nouvelle manière de nettoyer, par vaporisation, avec des micro-organismes naturels qui combattent activement la saleté.

GreenInfo sur les changements dans les produits utilisés lors du changement de type de produits et ce dans le contexte de la crise de la Covid.

Suivi des formations et du fonctionnement de l'équipe d'entretien.

En 2021 des informations sur les produits d'entretien ont été intégrées dans le GreenInfo *Le Greening à l'ère du Corona*. Le thème des produits d'entretien a également été mis en lumière lors des deux lunch seminars *sur la gestion environnementale au bureau*?

Réaliser une enquête sur le bien-être du personnel par rapport aux (nouveaux) produits d'entretien utilisés dans le nouveau bâtiment.

b. Principales actions prévues pour 2023

Mieux s'assurer que le personnel (tant du BFP que d'Atalian) qui manipule effectivement les produits d'entretien dangereux sait où se trouvent les fiches de sécurité et qu'il les a lues.

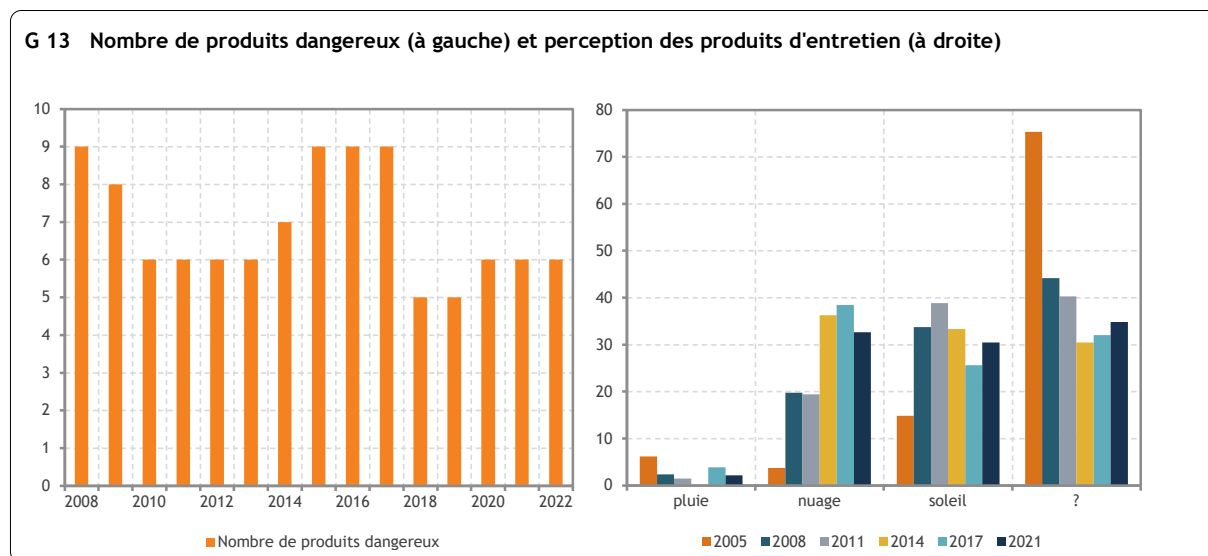
3.8.2. Indicateurs de suivi

L'enquête de satisfaction menée tous les trois ans montre que les membres du personnel se sentent de plus en plus à même de répondre à la question sur les produits d'entretien (la part des points d'interrogation diminue). Par contre, en 2014, la somme des réponses "pluie" et "nuage" dépasse pour la première fois le nombre de "soleil"⁹ et il a dès lors été décidé de mettre l'accent sur ce thème dans le programme environnemental 2016-2017. Malgré tout ce résultat est renforcé en 2017 (42% pluie-nuage contre 26% soleil). Une nouvelle enquête spécifique a dès lors été réalisée en 2021 suite au changement de type de produits (passage aux produits Bioorg). Elle montre une inversion de tendance (35% pluie-nuage contre 30% soleil) même s'il y a toujours moins de réponses soleil.

Le nombre de produits dangereux utilisés a diminué en 2010 suite à une collaboration avec le sous-traitant. Les produits restants sont, d'une part, liés à des contrats de leasing ne laissant pas le choix quant à l'utilisation d'un autre produit ou, d'autre part, destinés à des fins spécifiques pour lesquelles il n'existe pas d'alternative. En 2015, le nombre de produits identifiés comme dangereux augmente entre autres suite à un renforcement de la législation courant 2015 (règlement européen CLP) et ce nombre est resté stable jusqu'en 2017. Suite au changement de sous-traitant ce nombre a diminué d'un tiers à partir de 2018 pour atteindre l'objectif de maximum 5 produits dangereux. A partir de 2020 ce nombre monte à 6 produits suite à l'obligation de mettre à disposition du gel hydroalcoolique dans le cadre de la crise de la Covid, or il s'agit d'un produit dangereux.

Etant passé, en 2020, aux produits bioorg, il n'est plus pertinent de suivre l'indicateur de produits éco-labellisés. Ces nouveaux produits sont, en effet, par nature sans impact sur l'environnement, mais tellement spécifiques qu'il n'existe pas de moyen de les labelliser sur la base des systèmes existants.

G 13 Nombre de produits dangereux (à gauche) et perception des produits d'entretien (à droite)



⁹ Le solde sont des répondants "sans avis".

3.9. Biodiversité

Encadré 8 Améliorer la biodiversité

Augmenter la part de plantes indigènes dans le jardin: 100% de plantes indigènes d'ici 2030.

3.9.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées en 2020

La rénovation du bâtiment a inclus la rénovation de sa façade verte.

Le parking en plein air a été transformé en jardin aménagé.

En 2021, un plan de gestion du jardin a été élaboré et envoyé aux sous-traitants concernés. Celui-ci comprend un volet lutte contre les plantes exotiques invasives ainsi qu'un volet plantation d'espèces indigènes.

Le thème de la biodiversité a également été mis en lumière lors des deux lunch seminars *sur la gestion environnementale au bureau?*

En 2022, des deux nichoirs et un hôtel à insectes ont été installés dans le jardin. Un GreenInfo a été publié à cette occasion, mettant l'accent sur la boîte à idées.

b. Principales actions prévues pour 2023

GreenInfo sur la biodiversité dans le jardin du BFP.

3.9.2. Indicateurs de suivi

La surface totale de la parcelle est de 1076m², dont 36m² de jardin. S'ajoute à cela 160m² de façade végétalisée.

En 2021 et 2022, il y a une espèce de plante indigène dans le jardin.

3.10. Indicateurs transversaux

Les indicateurs transversaux analysés sont tous des indicateurs de pollution de l'air.

Une première section aborde les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour toutes les consommations énergétiques du BFP: déplacements avec voitures de service, avion et train et mazout¹⁰.

¹⁰ Du point de vue méthodologique il est à noter, que les émissions liées à la consommation de mazout sont des émissions directes du BFP, alors que les émissions liées à la consommation d'électricité sont des émissions situées au niveau du producteur

Dans une deuxième section, l'accent est mis sur deux formes de consommations énergétiques (mazout et voitures de service) induisant l'émission de plusieurs polluants de l'air: particules fines, SO₂, NO_x, CO et NMCOV (non méthane composés organiques volatiles).

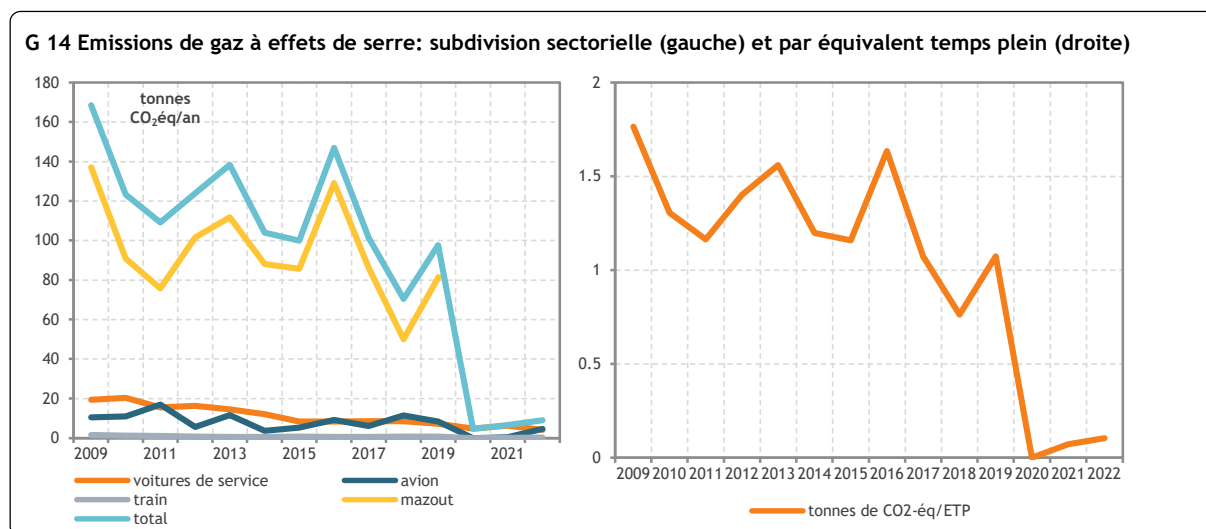
La méthode de calcul et les sources sont décrites en annexe 6.3.

Les indicateurs d'émissions seront fortement influencés par le déménagement, étant donné que les sources d'émissions sont fortement reliées au bâtiment. Par contre, les mêmes indicateurs seront utilisés, en ce compris avec les données historiques, afin de pouvoir comparer les émissions avant et après le déménagement.

Mais suite à ce déménagement et dans le contexte de la pandémie, les données sur les émissions ne sont pas représentatives pour 2020. Nous avons dès lors préféré ne pas mettre à jour cet indicateur pour cette année.

3.10.1. Emissions de gaz à effet de serre (GES)

Les émissions totales de gaz à effet de serre ont diminué de 168 tonnes équivalents CO₂ en 2009 à 109 en 2011, pour l'ensemble des consommations énergétiques du BFP. Suite à l'augmentation de la consommation brute de mazout¹¹ en 2012, les émissions totales augmentent à nouveau pour atteindre 123 tonnes équivalents CO₂. Ensuite les émissions de GES continuent à suivre l'évolution de la consommation de mazout. En 2018, les émissions totales atteignent 70 tonnes équivalents CO₂. En 2019, elles remontent pour atteindre 98 tonnes équivalents CO₂, ce qui représente 1,1 tonnes/ETP ou 22,5 kg/m².



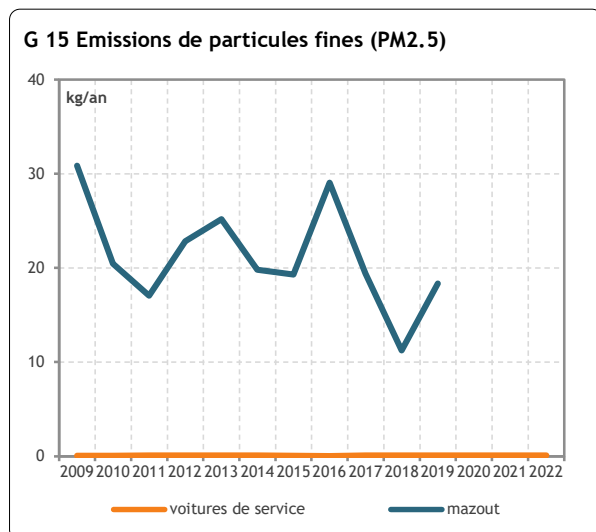
En 2020 et 2021, ces émissions diminuent fortement. Deux facteurs sont à l'origine de cette diminution. D'une part, le déménagement, facteur structurel qui a pour conséquence que le bâtiment n'est plus chauffé au mazout mais avec des pompes à chaleur, alimentées par de l'électricité verte. D'autre part, la pandémie de Covid-19 qui a très fortement diminué les trajets effectués. Sachant que le mazout de

d'électricité. Pour être totalement comparables, il faudrait également prendre en compte les émissions liées à la production de mazout.

¹¹ La consommation brute de mazout ne tient pas compte des degrés-jours. C'est en effet cette consommation réelle "brute" qui compte dans le calcul des émissions. Il peut donc y avoir des différences avec le point sur l'énergie.

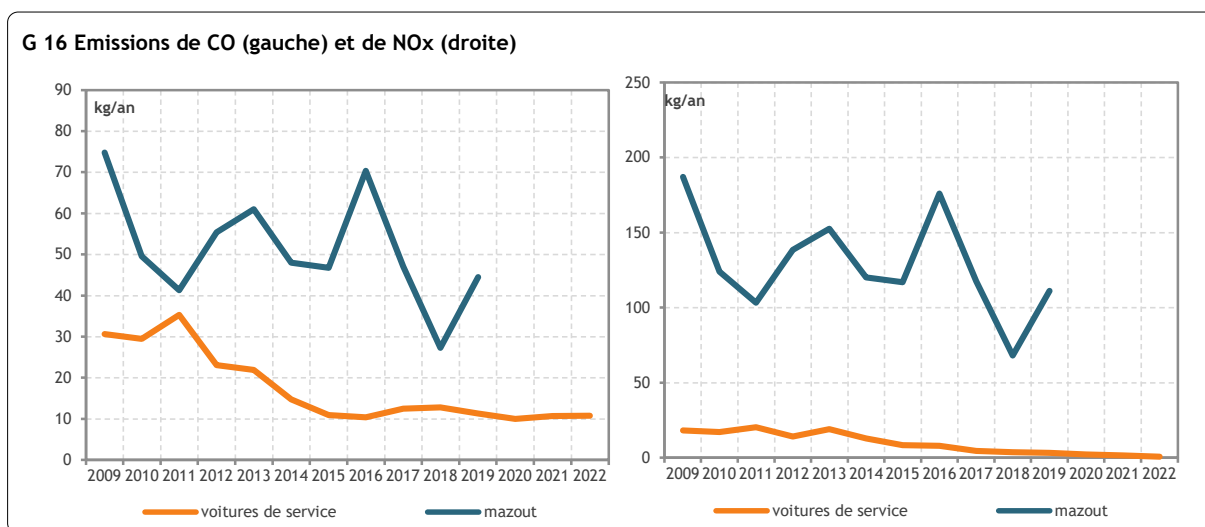
chauffage représentait 83,5% de nos émissions de CO₂ en 2019, la diminution forte par rapport à 2019 sera structurelle, même si moins forte que celle observée en 2020 et 2021. Avec un retour à la normale en 2022, les émissions de GES augmentent légèrement.

3.10.2. Emissions polluants de l'air



Outre les émissions de GES, 5 polluants de l'air sont analysés pour deux types de consommations énergétiques: mazout et voitures de service. L'émission totale des cinq polluants est principalement influencée par la consommation de mazout.

A la suite du déménagement, en 2020, il n'y a plus de consommation de mazout. Le chauffage se fait exclusivement à l'aide de pompes à chaleur. Il n'y a, dès lors, plus de consommation de SO₂, ni de NMVOC et ses émissions ne sont plus suivies.



4. Le Bureau fédéral du Plan et ses aspects environnementaux indirects

4.1. Parties prenantes

Encadré 9 Collaborer avec les parties prenantes pour avoir de meilleures performances environnementales

Interagir avec une partie prenante interne et avec une partie prenante externe par an afin d'identifier leurs besoins et attentes.

4.1.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées depuis 2018

Questionnement annuel d'une partie prenante interne et d'une partie prenante externe afin d'identifier leurs besoins et attentes et de prendre des mesures pour y répondre.

b. Principales actions prévues au cours du cycle 2021-2023

Identifier, chaque année la partie prenante interne et externe la plus importante et interagir avec ses deux parties prenantes afin d'identifier leurs besoins et attentes réels.

Suite à l'identification de ces besoins et attentes réels, identifier le cas échéant des actions à mettre en place pour y répondre.

4.1.2. Indicateurs de suivi

Une partie prenante interne et une partie prenante externe ont été questionnées en 2022.

4.2. Missions du BFP

Encadré 10 Aucun objectif spécifique pour les missions du BFP

D'une part, l'environnement est une matière fortement régionalisée et, d'autre part, le BFP est entre autres dépendant de projets extérieurs. Le contenu des documents publiés est dès lors fortement lié aux lois, aux contrats d'études obtenus etc. Le BFP se limite dès lors à suivre l'indicateur "Nombre de publications ayant un impact potentiel sur l'environnement".

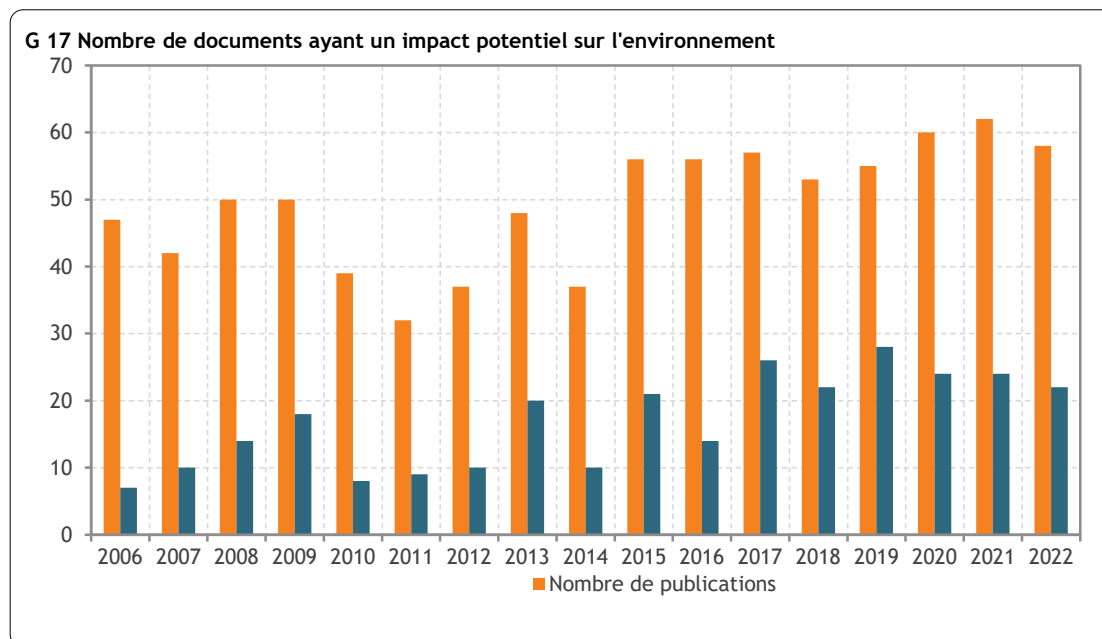
4.2.1. Principales actions

Dans le cadre de ses missions, le Bureau fédéral du Plan prend en compte l'aspect environnemental. Toutes les activités liées aux missions de base du Bureau fédéral du Plan entrent en ligne de compte et sont analysées quant à leur impact possible sur l'environnement.

En 2007, une méthode d'évaluation a été développée et appliquée afin de pouvoir identifier les missions ayant un impact potentiel sur l'environnement. Sur cette base, l'année 2008 a été consacrée au développement d'indicateurs de suivi permettant de suivre ces missions qui ont un impact potentiel sur l'environnement.

4.2.2. Indicateurs de suivi

La part de documents¹² ayant un impact potentiel sur l'environnement oscille, mais est relativement stable dans la durée.



¹² A partir de 2015, les bases de données mises à jour en cours d'année sont également incluses dans l'indicateur.

5. Le Bureau fédéral du Plan et les exigences légales en matière d'environnement






Le Bureau fédéral du Plan a constitué un registre de la législation environnementale et mets celui-ci à jour sur une base trimestrielle. Les exigences légales auxquelles le BFP est soumis sont nombreuses et touchent divers sujets: le Règlement général sur les installations électriques, le Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie ainsi que de nombreux Arrêtés concernant la performance environnementale des bâtiments, la gestion des déchets, les plans de déplacements d'entreprise, la protection des eaux de surface contre la pollution, les marchés publics etc. Ces exigences légales reprennent également le permis environnement de classe 2 du bâtiment du 13 février 2020 (numéro de référence: B636/2019).

Afin de garantir la conformité à l'ensemble de ces dispositions ainsi qu'au dispositions prises dans le permis environnement, un audit de conformité légal est réalisé annuellement. Sur cette base le BFP déclare respecter la législation et prendre des mesures adéquates en cas de constatation de non-respect.

6. Annexes

6.1. Tableau synthétique des résultats du cycle 2007-2009










Tableau 7 Bilan cycle 2007-2009

Thème	Indicateur	Objectif défini pour 2007-2009	Evol.
Mobilité	Déplacements exceptionnels pour le compte du BFP (km).	Ne pas dépasser, dans le cadre des voyages effectués en avion sur la période 2007-2009, le nombre de km de 2005.	
Papier	Nombre de feuilles de papier achetées (nombre de feuilles).	Stabiliser la consommation de papier.	
	Nombre de feuilles de papier imprimées, hors publications pour l'externe (nombre de feuilles).		*
Energie	Consommation de courant à haute tension (kWh).	Au cours de la période 2007-2009, la consommation annuelle de courant à haute tension ne dépassera pas son niveau de 2001.	
Eau	Consommation d'eau technique (m ³).	Limiter la consommation d'eau non sanitaire à 1300 m ³ par an.	
Achats	Part des produits issus du commerce équitable dans le budget total de la cafétéria (%).	D'ici à 2009, faire progressivement passer la part des produits du commerce équitable à 10% du budget total de la cafétéria.	

* L'évolution de l'indicateur ne peut être évaluée pour des raisons techniques (données interrompues).

6.2. Tableau synthétique des résultats du cycle 2010-2012












Tableau 8 Bilan cycle 2010-2012

Thème	Objectif pour 2010-2012	Evol.
Mobilité	Ne pas dépasser, dans le cadre des voyages effectués en avion une moyenne de 11,55 tonnes d'émissions de CO2 par an sur la période 2010-2012.	
Papier	Diminuer le nombre de feuilles de papier imprimées en interne pour atteindre une moyenne de 440 000 par an sur la période 2010-2012.	*
Energie	Diminuer la consommation d'électricité haute tension pour atteindre une moyenne de 1 164 GJ par an sur la période 2010-2012.	
	Maintenir la consommation d'électricité basse tension au niveau d'une moyenne de 335 GJ par an sur la période 2010-2012.	
	Diminuer la consommation de mazout pour atteindre une moyenne de 42 000 litres par an sur la période 2010-2012.	
Eau	Limitier la consommation d'eau technique au niveau d'une moyenne de 1200m ³ par an sur la période 2010-2012.	
	Limitier la consommation d'eau sanitaire au niveau d'une moyenne de 400m ³ par an sur la période 2010-2012.	
Achats	Augmenter la part des achats "développement durable".	
(In-) formation	Avoir une gestion globale des formations en matière d'environnement.	
Communication	Améliorer la communication interne et externe en matière d'environnement.	

* Evaluation impossible pour des raisons statistiques (voir page 13).

















6.3. Tableau synthétique des résultats du cycle 2013-2015

Tableau 9 Bilan cycle 2013-2015

Thème	Objectif pour 2013-2015	Evol.
Mobilité	Les déplacements exceptionnels en avion (en km) sur 2013-2015 sont stables par rapport à la moyenne de la période 2010-2012: 79420 km/an.	
Papier	75 % de recto verso en 2015.	
Energie	Stabiliser la consommation annuelle moyenne d'électricité haute tension pour la période 2013-2015 au niveau moyen de la période 2010-2012: 0,32 GJ/m ² /an.	
	Stabiliser la consommation annuelle moyenne d'électricité basse tension pour la période 2013-2015 au niveau moyen de la période 2010-2012: 3,7 GJ/ETPr/an.	
	Stabiliser la consommation annuelle moyenne de mazout pour la période 2013-2015 au niveau moyen de la période 2010-2012: 0,29 GJ/m ² /an.	
Eau	Limitier la consommation d'eau technique à une moyenne de 0,24 m ³ /m ² /an sur la période 2013-2015.	
	Limitier la consommation d'eau sanitaire à une moyenne de 4,80 m ³ /ETPr/an sur la période 2013-2015.	
Achats	Atteindre une part de marché de produits issus du commerce équitable de 33 % en moyenne sur les années 2013-2015.	
	Maintenir la part du matériel de bureau correspondant à des critères de développement durable à un niveau moyen de 80% sur les années 2013-2015.	
Déchets	660 litres/ETPr/an de poubelles restantes en moyenne pour la période 2013-2015.	
	104 litres/ETPr/an de poubelles PMC en moyenne pour la période 2013-2015.	

6.4. Tableau synthétique des résultats du cycle 2016-2017

Tableau 10 Bilan cycle 2016-2017

Thème	Objectif pour 2016-2017	Evol.
Mobi- lité	Les déplacements en avion (en km) sur 2016-2017 sont stables par rapport à la moyenne de la période 2010-2012: 1.000 km/an/ETPr.	
	Réduire la proportion de personnes utilisant leur automobile pour les déplacements domicile-travail de 14,1% en 2014 à 12% en 2017.	
	Maintien du nombre de déplacements professionnels en automobile privée au cours de la période 2016-2017 au niveau observé pour la période 2013-2015, c'est-à-dire maximum 22 km/an/ETP en moyenne.	
Papier	Consommation de papier annuelle moyenne inférieure sur la période 2016-2017 par rapport à la moyenne de 2014-2015, c'est-à-dire 5 125 impressions/ETPr.	
Energie	La consommation annuelle moyenne d'électricité haute tension pour la période 2016-2017 sera plus basse que pour la période 2013-2015, c'est-à-dire 0,35 GJ/m ² /an.	
	La consommation annuelle moyenne d'électricité basse tension pour la période 2016-2017 sera plus basse que pour la période 2013-2015, c'est-à-dire 3,5 GJ/ETPr/an.	
	La consommation annuelle moyenne de mazout diminuera de 10% pour atteindre 0,30 GJ/m ² en 2017.	
Eau	Limitier la consommation d'eau technique à moins de 0,33 m ³ /m ² par an en moyenne pour la période 2016-2017.	
	Limitier la consommation d'eau sanitaire à moins de 4,80 m ³ / équivalent temps de présence (ETPr) par an en moyenne pour la période 2016-2017.	
Achats	Une part d'achats durables pour le matériel de bureau de 80%. Le caractère durable couvre les aspects environnementaux (recyclé, rechargeable...), économiques (prix, qualité, durée de vie...) et sociaux (dans la limite des données disponibles).	
Déchets	600 litres/ETPr/an de poubelles restantes en moyenne pour la période 2016-2017	
	100 litres/ETPr/an de poubelles PMC en moyenne pour la période 2016-2017	
Pro- duits d'entre- tien	Moindre utilisation de produits d'entretien dangereux en faveur de produits avec un moindre impact sur l'environnement	
	Suivi et amélioration des connaissances du personnel	
	Mieux évaluer d'éventuels problèmes pouvant être générés par l'entretien et l'utilisation des produits d'entretiens actuels	
Sous- trai- tants	Avoir informé le plus de personnes possibles et évalué tous les sous-traitants agissant sur site au moins 1 fois au cours du cycle.	

6.5. Tableau synthétique des résultats du cycle 2018-2020

Tableau 11 Bilan cycle 2018-2019/2020

Thème	Objectif pour 2018-2019/2020	Evol.
Mobi- lité	Déplacements en avion pour le compte du Bureau fédéral du Plan pour la période 2018-2020: des émissions annuelles moyennes en dessous de 18 tonnes CO ₂ /an.	
	Mise en œuvre du Plan de déplacement d'entreprise 2018-2020.	
Papier	Consommation de papier annuelle moyenne inférieure sur la période 2018-2020 par rapport à la moyenne de 2015-2017: 4 500 feuilles/ETPr.	
Energie	La consommation annuelle moyenne cumulée d'électricité haute tension et de mazout pour la période 2018-2019 sera plus basse que la moyenne pour la période 2015-2017, c'est-à-dire 0,69 GJ/m ² /an.	 *
	La consommation annuelle moyenne d'électricité basse tension pour la période 2018-2019 sera plus basse que la moyenne pour la période 2015-2017, c'est-à-dire 3,4 GJ/ETPr/an.	 *
Eau	Limiter la consommation d'eau technique à moins de 0,33 m ³ /m ² par an en moyenne pour la période 2018-2019.	 *
	Limiter la consommation d'eau sanitaire à moins de 4,80 m ³ par an par ETPr en moyenne pour la période 2018-2019.	 *
Achats	Une part d'achats durables pour le matériel de bureau de 80%. Le caractère durable couvre les aspects environnementaux (recyclé, rechargeable...), économiques (prix, qualité, durée de vie...) et sociaux (dans la limite des données disponibles).	
Déchets	La production annuelle moyenne de déchets (tout venant et PMC) pour les années 2018 et 2020 sera en dessous de 550 litres/ETPr/an.	
	La part de déchets recyclés (PMC divisé par le total des déchets tout-venant et des PMC) restera en moyenne au-dessus de 25 % pour les années 2018 et 2020.	
Pro- duits	Limiter l'utilisation de produits dangereux à maximum 5 produits au cours de la période 2018-2020.	
d'entre- tien	La part de produits d'entretien respectueux de l'environnement doit rester à plus de la moitié au cours de la période 2018-2020.	
Sous- trai- tants	Interagir avec une partie prenante interne et avec une partie prenante externe par an afin d'identifier leurs besoins et attentes.	

* Pour les données détaillées, voir Déclaration environnementale 2018-2020, révision 2020. En raison du déménagement en février 2020, ces objectifs étaient, en effet, limités à la période 2018-2019.

6.6. Méthode de calcul des émissions

Le tableau ci-dessous reprend les facteurs de conversion utilisés et les sources.

Type d'émission	Source d'émission	Facteur de conversion	Source
Emissions de CO ₂	Mazout	1 l = 2,7 kg CO ₂	CO ₂ meter Departement Omgeving - luik leefmilieu, natuur en energie
	Train	1km = 0,038 kg CO ₂ équivalent	Tobback (2005) Kyoto, plus proche que vous le pensez.
	Avion	1km = 0,2 kg CO ₂ équivalent	https://co2.myclimate.org/en/flight_calculators/new
	Voiture - diesel	1l = 2,688 kg CO ₂ équivalent	Site énergivores.be
	Voiture - essence	1l = 2,3 kg CO ₂ équivalent	Site énergivores.be
Emissions de PM2.5	Voitures de service	Variable.	Fiche ecoscore de la voiture.
	Mazout	Variable.	Certificat chaudière
Emissions CO	Voitures de service	Variable.	Fiche ecoscore de la voiture.
	Mazout	Variable.	Certificat chaudière
Emissions NMVOC	Mazout	Variable.	Certificat chaudière
Emissions NO _x	Voitures de service	Variable.	Fiche ecoscore de la voiture.
	Mazout	Variable. Variable.	Certificat chaudière
Emissions SO ₂	Mazout		Certificat chaudière

7. Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation

Vinçotte S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (NACE-code) déclare avoir vérifié si l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale mise à jour 2023 de l'organisation Bureau Fédéral du Plan portant le numéro d'agrément BE-BXL-000011, respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (UE) 1221/2009 modifié par les règlements UE 2017/1505 et 2018/2026 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (UE) 1221/2009 modifié par les règlements UE 2017/1505 et 2018/2026,
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale mise à jour 2023 de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (UE) 1221/2009 modifié par les règlements UE 2017/1505 et 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement

EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le 26/06/2023

Signature



Eric Louys

Président de la Commission de Certification.

La prochaine déclaration environnementale complète: juin 2024.

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Ecodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports, un bulletin trimestriel en anglais, et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : www.plan.be

Les séries

1. **Forecast & Outlook:** les prévisions et perspectives présentent des évolutions futures de la Belgique, dans les domaines socioéconomique, budgétaire, et énergétique ainsi que pour la demande de transport.
2. **Working Paper:** le Working Paper présente une étude ou analyse menée d'initiative par le BFP.
3. **Rapport:** le rapport présente les analyses réalisées par le BFP, à la demande des autorités ou de partenaires, dans ses domaines d'expertise.
4. **Article:** l'article présente une analyse succincte ou un éclairage sur une thématique étudiée au BFP.
5. **Fact sheet:** le fact sheet fait connaître et valorise les sources de données disponibles au BFP. Il met en lumière une évolution pertinente, met un chiffre en contexte.